

au cœur du social

OPTIONS

PIRATERIE
EN EAUX
TROUBLES

Page 46

FRÉDÉRIC CIROU / MAXPPP

TPE
Un scrutin
d'importance
Page 33

Une contribution éclairante aux réflexions
et débats sur la « refondation » de l'école.
Pages 16 à 27

Dans la tête des enseignants...

Un sondage exclusif Ugict-OpinionWay



VENEZ VOIR COMMENT EDF AIDE À CHANGER L'EAU EN CONTE DE FÉES.

Les 6 et 7 octobre, lors des Journées de l'industrie électrique d'EDF, vous pourrez visiter nos sites de production. Venez découvrir nos installations : nucléaire, thermique, hydraulique, solaire, éolien, et même un centre de Recherche & Développement.

Inscrivez-vous sur edf.com



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
3^e trimestre 2012



éditorial

Les pouvoirs des salariés au cœur du changement

La crue de la crise inonde

notre vie quotidienne, comme elle dévaste la vie économique. Le changement de majorité n'a pas touché aux pouvoirs confisqués par la finance pour dicter sa loi dans le pilotage de l'économie, car renverser la vapeur suppose des choix beaucoup plus nets et ambitieux que ceux qu'opère jusqu'à présent la nouvelle majorité de gauche.

L'Ugict-Cgt a décidé de tout faire pour être à la fois force de rejet de l'austérité et force de propositions alternatives, pour sortir de la crise. Nous avons contesté les emplois d'avenir, sous-emplois jeunes aux limites évidentes, et nous nous sommes engagés pour obtenir leur meilleur encadrement pour qu'ils ouvrent sur des emplois pérennes et assortis de formations qualifiantes. Refuser la logique de baisse du prix du travail, à travers la restructuration de Psa, est un fort point du

combat. Entre les dividendes aux actionnaires et l'investissement productif et de R&D, le choix déterminera l'avenir industriel du pays et sa capacité de production et de création de richesses. L'initiative pro-industrielle de la Confédération européenne des syndicats (Ces) et de plusieurs fédérations Cgt de l'industrie, le 9 octobre, vient rappeler à point nommé la nécessité d'être ferme face au Medef et aux marchés financiers, en France comme dans le reste de l'Europe. Il s'agit partout de mettre en cause les politiques d'austérité et les logiques de destruction du travail.

Les salariés ont besoin de davantage de pouvoirs, et singulièrement les cadres et techniciens. Ils doivent faire valoir leur rôle contributif, bâtir des alternatives au *Wall Street management*, pour renouer avec le travail bien fait et modifier tant le fonctionnement que les orientations stratégiques de l'entreprise.

En ce sens, le nouveau pacte budgétaire européen représente un corset supplémentaire qui vise à imposer davantage d'austérité avec des pertes de souveraineté pour les Etats, sans réel débat démocratique.

Au moment où la question de la croissance revient dans les débats, dans la plupart des pays, que la Banque centrale européenne (Bce) est obligée de contourner les précédents traités au fur et à mesure que les contradictions s'aiguisent, persister dans la ratification de tels traités va clairement à l'encontre des attentes du monde du travail. L'opposition claire de la Ces est le signe que l'avenir de l'Europe n'est plus à chercher à Bruxelles, mais dans les mobilisations et les initiatives populaires.

Lutter pied à pied contre la logique financière et d'austérité, gagner des embauches, des salaires correspondant aux qualifications, des droits d'expression et d'intervention, développer des propositions offensives de rupture avec ce qui se pratique jusqu'à présent... nous voulons donner au changement affiché le contenu social et démocratique attendu.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Pauvreté

Les enfants premières victimes

8 Retraités

Manifestation le 11 octobre

Logement

Pour une politique ambitieuse

9 Psa

La mobilisation continue

Étudiants

Une situation alarmante

Précarité

Drame dans une Caf

10 Austérité

Colères d'Espagne



YANN FOREIX / MAXPPP

12 9 octobre

Pour la défense de l'industrie

Entretien avec Stéphane Lovisa, secrétaire général de l'Ugict-Cgt Métallurgie

14 Jeunes

Emplois d'avenir : peut mieux faire

15 Etats-Unis

Siemens : le respect de la parole

Inde

Michelin sur la sellette

Multinationales

Une transparence à parfaire

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (8 pages)

focus

RENTREE



Dans la tête des enseignants

Pages 16 à 27 Le métier d'enseignant mobilise les énergies les plus positives. Celles et ceux qui l'exercent font état d'un ensemble de valeurs professionnelles très éloignées des représentations désespérées et désespérantes de leur exercice professionnel. C'est sans doute l'un des principaux enseignements du sondage Ugict-OpinionWay dont nous publions les résultats.

La valorisation des métiers d'enseignant passe par le fait de leur redonner un contenu à la hauteur de leurs missions. Donc par la remise à plat des formations, du recrutement et du prérecrutement. Du stage d'observation à la responsabilité devant une classe, des constructions de "progressions" aux retours d'expériences entre pairs, chaque étape doit faire l'objet d'objectifs et de bilans partagés. Il y a urgence...

Table ronde avec Matthieu Brabant, Patrick Désiré, Yvon Guesnier, Valérie Géraud.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 **Emploi**

Quelle refondation du marché du travail ?



MARLENE AWAAD / MAXPPP

29 **Crise** S'émanciper des marchés financiers

30 **Sanofi**

Recherche : les raisons de la colère

31 **Cadres**

Un statut qui ne fait plus rêver

32 **Bloc-notes** Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



ISABELLE ROZENBAUM / MAXPPP

33 **Représentativité**

Tpe : des élections qui compteront

34 **Rupture conventionnelle**

Les petites entreprises surreprésentées

droits

35 **Fonction publique** Les agents en décharge syndicale bénéficient de l'intégralité des primes liées à l'exercice des fonctions

36 **Code pénal**

Harcèlement sexuel et identité sexuelle : la réforme

hors champs

38 **Paris** Exposition

Le romantisme vu depuis ses intérieurs

39 **Troyes** Où les peintres mettent leur patte sur la pâte

40 **Exposition** Plongée en profondeur chez ceux qui voient le monde autrement



© FRANCISCO DA SILVA / PHOTO ANDRÉ MORIN

platines

43 **Felicity Lott** La Voix humaine

bouteilles

43 **Madiran** Domaine Berthoumieu

lire

44 **Les polars** DÉSORDRES Récits du chaos

45 **Les romans** CAFÉ CORSE Le meilleur des mondes

hors champs

46 **Piraterie**

Navigation en eaux troubles



ECPAD / MAXPPP

48 **Sécurité**

Les sociétés privées sont à l'affût

grilles

50 **Echecs et mots croisés**

à propos

La droite, 48 % et toutes ses dents

Personne n'aime perdre. Surtout à un cheveu près. La droite ne fait pas exception à la règle. Longtemps habituée à considérer l'exercice du pouvoir comme une composante quasi génétique de son identité politique, elle peste et renâcle à se voir dans l'opposition ; féroce occupée à se recomposer, elle ne se décompose pas pour autant. Et, comme le dit la chanson, « ne lâche rien » elle non plus. Elle a immédiatement choisi de cibler ses attaques sur la garde des Sceaux et de concentrer sur elle le feu de toutes ses critiques. Parce que femme, parce que originaire des Antilles ? Peut-être. Sans doute, même. Mais surtout parce que madame Taubira annonce sans fard qu'elle entend détricotier la pelote de lois et circulaires sécuritaires héritée du gouvernement précédent. Et que le sécuritaire et la peur demeurent les meilleurs alliés de l'ex-équipe gouvernementale. Les observateurs de la scène politique n'ont pas manqué de remarquer que la remontée électorale de l'ancien Président s'est effectuée sur fond de droitisisation extrême. Cette stratégie, dite « Buisson », du nom d'un sulfureux conseiller de l'ex-Président, a pu faire tousser ici et là à droite, pour des raisons d'image. Mais elle reste centrale dans l'esprit de la plupart de ses dirigeants, dont les clivages, à cet égard, participent uniquement de la tactique. Tous ont intégré l'équation électorale qui leur fixe un rendez-vous dans deux ans, aux municipales ; et tous prennent en compte la dimension du vote FN. Les contradictions, ici, portent sur les modes d'alliance possibles, pas sur le fond. Cet été, dans le sud du Gard, un petit couple tranquille a canardé à coups de fusil de chasse un groupe de jeunes « d'origine », comme il se dit assez odieusement. Français, pas Français ? Nos tireurs excités n'en avaient cure ; leurs cibles – et c'était à leurs yeux l'essentiel – arboraient cheveux frisés et



teint basané. On dira que deux malades mentaux ne font ni le printemps, ni le fascisme. Hmmm... Reste que la réaction de leurs voisins a été immédiate ; et que nos tireurs du dimanche ont reçu, par voie de pétition, l'expression de leur soutien massif, solidaire et sans faille. Interpellé sur cette affaire, le préfet concerné l'a qualifié de drame, tout en ajoutant qu'il ne s'agissait que d'un fait-divers. Le drame, c'est que le fait-divers tend à prendre des allures de revanche.

Des Roms, des camps et des errements

Le gouvernement a décidé de focaliser l'opinion publique sur l'action qu'il mène – comment dire ? – vis-à-vis des Roms. C'est un choix de facilité, d'opportunité et de calcul. C'est un choix pauvre et dangereux. Facilité ? Les Roms sont, avant toute chose, des citoyens européens pauvres. Pour être pauvre, il n'est pas nécessaire d'être rom ; il suffit par exemple de faire, comme eux, l'objet d'une interdiction de travailler. Les Roms habitent des bidonvilles insalubres ; là encore, c'est le cas de pas mal de personnes vivant en France, dont énormément de Français. Car la crise du logement est lourde et frappe indifféremment. L'opportunité n'a pas besoin d'être développée. Victimes de stigmatisations séculaires, souvent enfermés dans des réflexes communautaristes, réponse du berger à la bergère, les Roms ne sont guère – c'est une litote – appréciés des populations qui continuent de fantasmer sur le danger des « voleurs de poules ». Le gouvernement a donc décidé de montrer qu'il gouverne – ah mais ! – en démantelant des camps. Soyons clairs : ce qu'il démantèle, en l'occurrence, ce sont des vies. Des enfants scolarisés se retrouvent sans domicile et en



panne d'école, malgré le fait que des familles tentent de demeurer à proximité des écoles concernées. On peut certes entendre que les pouvoirs publics assument leurs responsabilités en termes de santé, d'habitat décent, d'hygiène... Mais, nonobstant l'existence d'une excellente circulaire qui en appelle justement à prendre en charge et le dialogue avec les populations et les problèmes sociaux, force est de constater que les actes vont dans un tout autre sens. Et pas que les actes. Lorsque le gouvernement explique que la «solution» consiste à ce que ces gens restent chez eux, sous-entendu «ailleurs» et loin, de préférence, il alimente de bien vilains errements. Il inscrit une population à un régime discrétionnaire et discriminant; répétons que les Roms sont européens. Il dit sans le dire – mais cela s'entend très fort – que les pauvres n'ont finalement pas droit de cité en France. Les démantèlements de camps peuvent parfaitement, au regard d'autres problèmes majeurs, être considérés comme autant de drames et de faits-divers. Mais la «diversité» sur laquelle ils surfent pour la flatter est carrément dramatique.

Le camp d'or à saute-frontières

Dans un genre carrément moins dramatique, les riches aussi combattent la misère en sautant les frontières. A leurs risques et périls. Prenez le malheureux Bernard Arnault – malheureux, c'est juste une façon de parler –, à qui l'on reproche ses inclinations transfrontalières, bien qu'il ne soit ni rom ni pauvre. Voilà quelqu'un qui réunit toutes les conditions d'une bonne intégration à l'étranger: il a un revenu – le premier de France –, un logement, il parle la langue et n'est que difficilement soupçonné de polygamie. Eh bien, les avanies qu'il doit subir! Une malheureuse demande de passeport pour outre-Quévrain, et le voilà devenu à la presse française ce que la poitrine dénudée de Kate Middleton est à la presse britannique: un objet de scandale et de mortification. Quelque chose dont on connaissait l'existence mais que l'on ne tenait pas à voir exposé au vu et au su de tous. Las, la chose est maintenant irrémédiable. Les Britanniques ont choisi de fermer les yeux et les Français – à qui le groupe Arnault explique que tout cela n'a aucune motivation de nature fiscale – de ne pas en croire leurs oreilles. Pourquoi, se demandent-ils, la première fortune de leur pays tient-elle absolument à devenir la première fortune du pays d'à côté, si ce n'est pour en tirer profit? Bizarrement, les Belges se posent la même question, au point que plusieurs milliers d'entre eux ont manifesté à l'appel de l'organisation syndicale Fgtb dans les quartiers chics de la capitale pour protester contre une immigration de rentiers – Arnault, Berlusconi... – qui tend à transformer leur pays en paradis fiscal. Un tel niveau de défiance confirme – s'il en était besoin – que l'argent ne suffit pas à se faire des amis. Le gouvernement français ira-t-il jusqu'à démanteler le camp d'or d'Arnault? Voilà un fait-divers qui mériterait de faire la «une», sans gravité aucune.

Pierre TARTAKOWSKY

PAUVRETÉ LES ENFANTS PREMIÈRES VICTIMES

EN FRANCE, CINQUIÈME PUISSANCE MONDIALE, UN ENFANT SUR CINQ VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ (19,6 %).

HERVE KIELWASSER / MAXPPP



Un chiffre en augmentation de près d'un point (0,9 %) en 2010 par rapport à 2009. C'est ce que révèle la dernière étude de l'Insee sur « Les niveaux de vie en 2010 ». Tout compte fait, peut-on lire dans cette enquête, seuls les actifs occupés, en couple et sans enfants, évitent la paupérisation. Toutes les autres catégories sombrent. En 2010, le taux de pauvreté des chômeurs était de 36,4 % contre 34,7 % en 2009; celui des familles monoparentales de 32,2 % contre 30,9 % l'année précédente. La France compte désormais 8,6 millions de personnes pauvres (344 000 étudiants), notion définie par convention comme rassemblant les individus disposant de moins de 60 % du niveau de vie médian, c'est-à-dire de moins de 964 euros par mois. L'explication de cette paupérisation de la société s'explique de multiples manières, analysent les statisticiens de l'Insee: l'augmentation du chômage, une revalorisation des pensions inférieure à la hausse des prix ou la non-reconduction de mesures d'aides ponctuelles mises en œuvre afin de limiter les effets de la crise sur les ménages modestes ainsi que le gel du barème des prestations familiales en 2010.

Autor constat fait par cette étude: la progression des inégalités « par le haut ». Alors que le niveau de vie de 95 % de la population française a stagné ou diminué l'an dernier, celui des 5 % les plus riches, lui, a continué de progresser. La raison est double, notent ses auteurs: la manière dont les salaires ont augmenté, moins en bas de l'échelle des niveaux de vie qu'en haut. « Quant aux revenus du patrimoine, pour la majorité de la population, ils contribuent peu à l'évolution du niveau de vie. Leur poids demeure faible et la majeure partie provient de placements dont les taux diminuent – livrets d'épargne, supports en euros des contrats d'assurance vie. En revanche, les 10 % de personnes les plus aisées détiennent aussi des placements plus risqués, dont les rendements sont plus élevés en 2010. Les revenus du patrimoine, qui ont un poids important dans leurs ressources – 26 % du revenu disponible, contre 7 % en moyenne pour le reste de la population –, contribuent positivement à la progression de leur niveau de vie. »

Martine HASSOUN

RETRAITÉS MANIFESTATION LE 11 OCTOBRE



MATTHIEU DE MARTIGNAC / MAXPPP

L'Union confédérale des retraités de la Cgt (Ucr-Cgt) a vivement réagi aux propositions de la Cour des comptes de retirer des avantages fiscaux à une partie des retraités, qualifiant son rapport de «*dangereux*». Ce texte, publié à la mi-septembre, préconise de récupérer 5 milliards sur les 12 consacrés aux avantages fiscaux des retraités, et notamment de supprimer l'abattement de 10 % pour l'impôt sur le revenu (censé prendre en compte les frais professionnels) et d'aligner le taux de Csg de 6,6 % acquitté par 49 % des retraités sur celui des actifs (7,5 %). Le rapport demande aussi un relèvement des ressources accordées au Fonds de solidarité vieillesse (Fsv) – qui finance le minimum vieillesse – et préconise entre autres la suppression de la majoration pour avoir élevé trois enfants, la suppression «*à terme*» des ristournes sur la taxe foncière et la taxe d'habitation, la suppression des exonérations de cotisations sociales pour les retraités employeurs comme, par exemple, l'emploi d'une aide à domicile... Plusieurs déclarations ministérielles ont laissé entendre qu'une plus grande imposition des retraités n'était pas un sujet tabou mais que cela concernerait en priorité les retraités aisés. Pour l'Ucr-Cgt, on tente d'opposer la jeunesse aux retraités, au prix d'inexactitudes flagrantes concernant la situation des retraités en France, et particulièrement la situation des femmes retraitées ou veuves. Estimant que les retraités «*doivent se faire entendre*», l'Ucr-Cgt appelle à une manifestation le 11 octobre, partout en France et devant l'Assemblée nationale, pour exiger des négociations sur le pouvoir d'achat des retraités, une loi sur l'autonomie et l'accès aux soins. L.S.

LOGEMENT POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

Bien, mais peut mieux faire. Telle est la réaction de la Cgt aux propositions du nouveau gouvernement en matière de logement social. Si la Confédération s'inquiète de la création envisagée d'une nouvelle niche fiscale en matière d'investissement locatif, «*coûteuse pour l'Etat et favorisant les plus hauts revenus*», elle considère favorablement le renforcement des obligations des collectivités locales en matière de construction de logements sociaux ou la mobilisation du foncier de l'Etat et des établissements publics. Les mesures déjà prises vont dans le bon sens, explique-t-elle. Raison de plus pour qu'elles s'exercent pleinement : que de réelles contraintes soient fixées à l'encontre des maires contrevenants et que la cession gratuite du foncier public ait pour contrepartie «*la construction de logement social et très social*». Pour satisfaire les salariés dont la moitié gagne moins de 1 400 euros par mois, poursuit-elle, il faut produire des logements et que cette production s'inscrive dans une politique de la ville qui «*favorise le développement des quartiers*». Il faut réformer le Livret A, doubler son plafond, mettre fin «*à la tutelle et la ponction financière de l'Etat sur le 1 % logement*», et mettre en œuvre «*l'accord national interprofessionnel, signé unanimement par les syndicats et les employeurs, visant à la fois à produire davantage de logements sociaux et en étendre le bénéfice à l'ensemble*

des salariés quelle que soit la taille de l'entreprise qui les emploie». Une autre politique que celle fondée sur le «*dogme du mythe trompeur du "tous propriétaires"*» est possible. Elle passe aussi par une «*réorientation des choix budgétaires*» et le «*recours à des financements nouveaux*». M.H.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

LES RICHES PLUS RICHES, LES PAUVRES... PLUS PAUVRES

1 610

€ par mois (19 270 euros par an), c'est le revenu médian établi par l'enquête Insee «*Revenus fiscaux et sociaux*» pour 2010, qui conclut à une baisse de 0,5 % du niveau de vie des Français. Les 10 % les plus pauvres ont disposé de 10 430 euros et les 10 % les plus riches de 3,5 fois plus en moyenne (36 270 euros). Seuls les 5 % les plus riches ont vu augmenter leurs revenus (de 1,3 point) après une stagnation en 2009. Le nombre de personnes au-dessous du seuil de pauvreté (964 euros) augmente pour sa part de 0,6 point, représentant 14,1 % de la population. Parmi elles, 19,6 % des moins dix-huit ans...

PSA

LA MOBILISATION CONTINUE



ARNAUD DU MONTIER / MAXPPP

La publication, la semaine dernière, du rapport Sartorius n'entame pas la détermination des salariés des usines Psa d'Aulnay et de Rennes à lutter contre les huit mille suppressions d'emplois annoncées sur leurs sites. Le 14 septembre, plus de deux cents d'entre eux bloquaient le péage de Senlis sur l'autoroute du Nord. Le lendemain, l'intersyndicale de l'établissement breton appelait les personnels à un rassemblement en attendant cette autre initiative organisée le 29 par tous les syndicats du département de la Seine-Saint-Denis en solidarité avec les personnels du groupe. Aujourd'hui, ce sont aussi les élus locaux aulnaysiens et rennais qui se mobilisent pour rappeler le constructeur à ses responsabilités. Avec ces fermetures de sites, ce sont deux bassins d'emploi tout entiers qui sont fortement menacés. Le dossier est donc loin d'être bouclé.

Ce n'est que fin octobre que le cabinet Secafi rendra son rapport d'expertise aux élus du comité central d'entreprise. Un document dans lequel, on peut le parier, les erreurs de gestion du groupe seront rappelées. De la mise en avant de l'usine madrilène aux stratégies d'alliances et de développement à l'international erronées, les dirigeants du groupe ont multiplié les fautes. Quel avenir peut avoir un groupe industriel lorsque l'on taille sans compter dans les effectifs de recherche et développement, comme Psa le veut aujourd'hui, se demandent nombre de spécialistes du secteur automobile ? Les menaces qui pèsent sur les sites d'Aulnay et de Rennes risquent de se propager à toute l'industrie automobile européenne, prévient l'hebdomadaire *L'Usine nouvelle*, pourtant peu suspect de sympathies syndicales.

Jamais, depuis la fermeture de l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, aucun site de production n'avait été fermé en France. Si elle devait intervenir, la fermeture du site d'Aulnay «serait la première réduction de capacité de grande ampleur en Europe depuis la dernière crise», poursuit l'hebdomadaire. Le début d'une longue série ? A la mi-septembre, Arnaud Montebourg, le ministre du Redressement productif, a déclaré : «en l'état», le plan de restructuration présenté par la direction «n'est pas acceptable». M.H.

ÉTUDIANTS UNE SITUATION ALARMANTE

La jeunesse est une priorité pour le gouvernement... mais pas celle qui étudie : les organisations étudiantes Unef et Fage dénoncent en effet la nouvelle augmentation de 2,1 % des frais scolaires (frais d'inscription, tickets restaurants, Sécurité sociale), même si les bourses augmentent aussi de 2,1 %. Ces dernières ne concernent qu'un quart des étudiants et ne sont pas suffisamment importantes pour leur permettre seules de subvenir à leurs besoins. Pour l'Unef, si l'on ajoute le logement, les transports, l'alimentation et les vêtements, le coût de la vie étudiante a en fait augmenté de 3,7 % à cette rentrée, pour une inflation qui se situe autour de 2 % sur un an : «*Les étudiants s'appauvrissent deux fois plus vite que le reste de la population*», rappelle le syndicat étudiant. La Fage estime quant à elle que, sur les dix dernières années, le coût de la vie étudiante a augmenté de 50 % quand les aides sociales n'augmentaient que de 23 %. Une étude récente de l'Observatoire de la vie étudiante témoigne également de la précarité croissante de nombreux étudiants, par exemple au regard de leur accès à la santé ou de leurs conditions d'études, puisque, d'après certaines estimations, trois étudiants sur quatre doivent travailler et mener leurs études en même temps... Les organisations étudiantes ont rappelé le gouvernement à ses promesses et



PHILIPPE RENAULT / MAXPPP

réclament un plan social étudiant d'urgence, incluant la possibilité pour les étudiants indépendants de leur famille de bénéficier d'une allocation d'autonomie. Nous y revenons. V.G.

PRÉCARITÉ DRAME DANS UNE CAF

Qu'est-ce qui peut pousser un père de famille à s'immoler dans les locaux d'une caisse d'allocations familiales ? Le drame s'est déroulé, au début du mois d'août, à la Caf de Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines, après que cet homme a appris qu'il était temporairement privé de Rsa (revenu de solidarité active). Dans un communiqué commun, la Cgt et la Fédération des organismes sociaux dénoncent à la fois la faiblesse du montant du Rsa, «*insuffisant pour vivre dignement*», et la situation de sous-effectif et de réduction budgétaire imposée dans la branche famille par la Caisse nationale et l'Etat : cette situation, expliquent-elles, aboutit à des dysfonctionnements graves du service public : «*elle amène les caisses d'allocations familiales à sacrifier l'accueil et le suivi des allocataires les plus en difficulté. Cette politique est source de souffrance pour les allocataires mal traités et pour les personnels qui ont une autre vision de leur mission*». Or, dans un contexte de montée de la précarité et de la pauvreté, environ 1 160 postes ont été supprimés dans la branche famille, rappelle la Cgt, pour qui «*les politiques de diminution budgétaire dans la Sécurité sociale et de stigmatisation des personnes les plus précaires doivent cesser*». C.L.

AUSTÉRITÉ : COLÈRES D'ES

Plus de cent mille manifestants ont défilé à Madrid, et quatre-vingts manifestations se sont déroulées à travers le pays pour protester contre un plan d'austérité drastique. Le 19 juillet, déjà, des centaines de milliers de personnes avaient défilé à Madrid pour crier leur colère. Depuis, le chef du gouvernement a annoncé 102 nouveaux milliards d'euros d'économies d'ici à la fin de 2014.

UNE SAIGNÉE MASSIVE

L'annonce par le gouvernement Rajoy du dernier plan de rigueur, approuvé par les députés espagnols avec les votes uniquement du Parti populaire au pouvoir, a mis le feu aux poudres. Les coupes budgétaires planifiées sont les plus dures de l'histoire de la démocratie espagnole : 65 milliards d'euros d'économies sur deux ans, pour ramener le déficit public de 8 % du Pib aujourd'hui à 3 % en 2014.

PAGNE



D'ALICANTE À VALENCE...

Les Espagnols ont répondu massivement à l'appel des organisations syndicales, des mouvements sociaux et autres collectifs citoyens. La Puerta del Sol, symbole de la contestation, a accueilli quelque cent mille manifestants. D'autres villes (Barcelone, Alicante, Valence, Bilbao) ont accueilli de semblables foules, venues clamer : *« Ils veulent ruiner le pays. Il faut l'empêcher. Nous sommes plus nombreux qu'eux. »*

L'AVENIR ?

C'est que l'appel aux sacrifices survient sur un fond d'injustices sociales. Les Espagnols sont asphyxiés par un chômage à 25 % et refusent la hausse de la Tva, la baisse des indemnités chômage à partir du sixième mois, la suppression de l'équivalent d'un mois de salaire... Au-delà de la fonction publique, l'Espagne tout entière entend défendre son droit à l'avenir. Un avenir que l'austérité assassine.

Pour la défense de l'industrie



Dans le cadre d'une semaine d'action proposée par la nouvelle Fédération européenne des travailleurs de l'industrie, les organisations syndicales françaises appellent à une journée d'action, le 9 octobre, pour la défense de l'industrie. Trois manifestations auront lieu à Paris, Lyon et Bordeaux.

ENTRETIEN

AVEC

STÉPHANE LOVISA

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'UFICT-CGT MÉTALLURGIE

L'emploi industriel est central dans notre pays : un emploi industriel, c'est quatre ou cinq emplois induits, emplois de services ou indirects. L'industrie, c'est aussi 20 % de la richesse produite et 70 % des exportations. Or, sept cent mille emplois industriels ont été perdus en quelques années et environ neuf cents usines ont fermé depuis le début de la crise.

– **Options :** *Le 9 octobre prochain, est programmée une journée de mobilisation pour la défense de l'industrie et de l'emploi. Dans quel cadre cette journée de mobilisation s'inscrit-elle ?*

– **Stéphane Lovisa :** Au milieu du mois de mai 2012, la nouvelle Fédération européenne des travailleurs de l'industrie (voir encadré) – ou IndustriAll –, à laquelle adhèrent sept fédérations de la Cgt, a décidé d'une semaine d'action européenne conjointe dans l'industrie dans chacun des pays où existent des organisations affiliées, au cours de la semaine du 8 octobre 2012. Parmi ses objectifs : revendiquer l'investissement en faveur d'une politique industrielle européenne, faire connaître les propositions alternatives sur l'avenir de l'industrie et le développement de l'emploi industriel, contraindre le patronat européen à négocier un niveau de rémunération et des conditions de travail qui permettent de vivre dignement. Les organisations syndicales françaises adhérentes à la Fédération européenne des travailleurs de l'industrie ont décidé de traduire cette proposition en une journée d'action, le 9 octobre prochain, pour la défense de l'industrie, avec appel à manifester dans trois grandes villes : Paris, Bordeaux et Lyon.

– *Quel est le sens de cette journée de mobilisation ?*

– L'emploi industriel est central dans notre pays : un emploi industriel, c'est quatre ou cinq emplois induits, emplois de services ou indirects. L'industrie, c'est aussi 20 % de la richesse produite et 70 % des exportations. Or il faut ici rappeler que sept cent mille emplois industriels ont été perdus en quelques années et environ neuf cents usines ont fermé depuis le début de la crise. Dans ce contexte, la mise en œuvre et l'accélération, avant ou au cours de l'été, de plans de restructuration dans l'industrie, avec notamment l'annonce de la fermeture du site Psa d'Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, a d'autant plus rendu nécessaire et pertinente cette journée de mobilisation. En dehors du cas de Psa, on peut aussi citer l'entreprise Camiva à Chambéry (fabricant de camions de pompiers), propriété aujourd'hui d'un groupe multinational qui connaît des difficultés, avec une menace de fermeture de site : avec les salariés, la Cgt a fait la proposition d'un rachat de l'activité par Renault Trucks (groupe Volvo) afin de pouvoir pérenniser l'activité à Chambéry. On peut aussi citer l'entreprise Freescale à Toulouse (ex-Motorola), où le site de production a fermé au mois d'août, Stx – Chantiers navals de Saint-Nazaire rachetés par une société coréenne – qui est confrontée à une baisse des commandes, ou encore Alcatel (cinq mille postes dans le monde)

Europe : une nouvelle fédération

C'est en mai dernier qu'est née, lors de son congrès fondateur à Bruxelles, la Fédération européenne des travailleurs de l'industrie ou IndustriAll. Elle représente deux cent trente organisations syndicales et huit millions de salariés des secteurs de la métallurgie, des mines, de la chimie, de l'énergie et du textile. Sept fédérations de la Cgt y sont affiliées : la métallurgie, les travailleurs de l'Etat, l'énergie, la Filpac, la chimie, les fédérations verre-céramique et textile-habillement-cuir.

En savoir plus sur son site internet : <www.industrialall-europe.eu>.

qui connaît elle aussi des difficultés économiques en raison d'une mauvaise répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière.

– Quel est l'état d'esprit, dans ce contexte, des ingénieurs, cadres et techniciens, notamment dans les entreprises du secteur de la métallurgie ?

– Les ingénieurs, cadres et techniciens ont de plus en plus de difficultés, on le sait, à comprendre les choix stratégiques des entreprises. L'« affaire » Psa montre à quel point les difficultés rencontrées par le groupe sont le résultat, notamment, de mauvais ou de non-choix stratégiques. La démarche de l'Ufict-Métallurgie (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) vise à donner la parole aux salariés, les meilleurs experts de leur activité, à créer des espaces d'expression afin de mieux les organiser et tenter de créer des contre-pouvoirs dans l'entreprise. Entreprise où les intérêts sont divergents entre les salariés, les actionnaires, les directions.

– Parmi les propositions alternatives qui seront portées par la Cgt à l'occasion du 9 octobre figure la redéfinition de filières industrielles stratégiques. Quelle forme, plus généralement, peut prendre cette réflexion pour le secteur de la métallurgie ?

– Globalement, on ne réfléchit pas assez sous l'angle de la filière : dans l'industrie automobile, par exemple, on fabrique des voitures avec des équipementiers de rang 1, puis 2... bref, une cascade de sous-traitants sans cohérence d'ensemble. Pour y parvenir, la Fédération Cgt de la métallurgie a fait dix propositions pour la mise en place d'une politique industrielle dans la filière automobile (2,9 millions de salariés), afin notamment de mettre les donneurs d'ordres face à leurs responsabilités. Par exemple, nous revendiquons la construction d'un véritable dialogue social dans la filière, avec le respect de la démocratie dans toutes les entreprises, avec des moyens accordés aux organisations syndicales pour informer les salariés sur la situation de l'entreprise au moins deux fois par an. Cela passe aussi par la mise en œuvre de droits nouveaux pour les salariés. La Cgt fait ainsi la proposition de création de comités interentreprises qui seraient composés des représentants des salariés des entreprises donneuses d'ordres et sous-traitantes et des représentants du patronat. Enfin, tous les salariés de la filière doivent pouvoir disposer d'un ensemble de droits minimums permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de travail (grille unique de classifi-

Tous les salariés de la filière devraient pouvoir disposer d'un ensemble de droits minimums permettant d'améliorer leurs conditions de vie et de travail : grille unique de classification, mise en place de comités centraux d'entreprise européens et mondiaux pour les entreprises transnationales, respect des droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du périmètre d'activité de la filière...

cation, mise en place de comités centraux d'entreprise européens et mondiaux pour les entreprises transnationales, respect des droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du périmètre d'activité de la filière...). De nouveaux droits valables pour les autres filières. Prenons celle de la sidérurgie. Si, pour

de nombreux Français, cette industrie symbolise le passé, il n'en est rien. Parce qu'elle se situe en amont de nombreux secteurs d'activité en France, elle reste déterminante pour le maintien et le développement de l'emploi dans notre pays. Environ quarante mille salariés travaillent encore dans la sidérurgie en 2010, même si vingt mille emplois ont été perdus depuis 1996 et neuf sites fermés. La France, exportatrice d'acier, est forte d'un riche savoir-faire, d'un centre de recherche et développement très pointu à Maizières-lès-Metz, et fabrique des aciers spéciaux à forte valeur ajoutée : peu de personnes le savent. Or, au cours des dernières années, les groupes sidérurgiques en France ont abandonné les logiques de politique industrielle assises sur le développement de l'emploi au profit d'une logique axée sur les marges financières, alors que, dans le même temps, ils ont reçu des aides de l'Etat (crédit impôt recherche, aides au chômage partiel, exonérations de cotisations...) sans contreparties. Dans ce secteur, la Cgt fait notamment la proposition de comités stratégiques de filière, réunissant pouvoirs publics, représentants patronaux, syndicats, enseignants-chercheurs, afin de travailler en commun sur le développement durable de la filière.

– Vous citez les aides publiques accordées aux entreprises. Conditionner l'octroi de ces aides est une autre proposition portée par la Cgt...

– Effectivement, dans notre réflexion sur la filière automobile, par exemple, la Fédération Cgt de la métallurgie propose de supprimer les aides aux entreprises qui réalisent des bénéfices. Si elles doivent être versées, il faut les réorienter au service du développement de l'innovation, des qualifications et de l'emploi. Nous demandons aussi un contrôle, par les organisations syndicales, des aides perçues par les entreprises. Pourquoi l'Etat continuerait-il à financer la distribution de dividendes ? Prenons à nouveau le cas du groupe Psa. Alors qu'il prépare huit mille suppressions d'emplois, son bénéfice a atteint 784 millions d'euros en 2011, dont 250 millions ont été versés aux actionnaires ; 1,5 milliard d'euros a ainsi été affecté aux dividendes depuis six ans ; dans le même temps, le groupe a perçu plusieurs milliards d'euros d'aides publiques. C'est tout le sens de l'industrie qui est posé : s'agit-il de poursuivre les logiques financières ou de produire des biens pour faire progresser la société et répondre aux besoins des populations ?

Propos recueillis par Christine LABBE



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

JEUNES EMPLOIS D'AVENIR: PEUT MIEUX FAIRE

L'UGICT DÉPLORE QUE LE GOUVERNEMENT N'AIT PAS LAISSÉ LE TEMPS AU DÉBAT POUR AMÉLIORER LA FUTURE LOI, MAIS COMPTE BIEN UTILISER TOUS LES LEVIERS POUR EN FAIRE UN VÉRITABLE OUTIL D'ACCÈS À L'EMPLOI PÉRENNE ET QUALIFIÉ.

Les premiers emplois d'avenir devraient être signés dès le début novembre. Le projet de loi est en effet examiné en procédure d'urgence: présenté au Conseil des ministres le 29 août, à l'Assemblée nationale le 10 septembre puis au Sénat à la mi-septembre, le texte devrait revenir à l'Assemblée le 24 et être adopté au début octobre. Ces 150 000 contrats seront en priorité proposés aux jeunes de 16-25 ans, peu ou pas qualifiés, résidant dans les zones urbaines sensibles et «rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi» (sic). Cdd ou Cdi, ils seraient subventionnés jusqu'à 75 % par l'Etat – un peu moins dans le privé – et d'une durée de un à trois ans. Le temps de travail pourra être variable, mais l'employeur doit s'engager à former le jeune. Coût estimé: 1,5 milliard d'euros. Compte tenu de la situation catastrophique du chômage des jeunes, la Cgt se montre critique, mais elle ne désespère pas de contribuer à améliorer le dispositif pour en faire un véritable outil d'accès à l'emploi et à la qualification pour les jeunes aux perspectives professionnelles

restreintes. Particulièrement mobilisée, l'Ugict est à l'initiative de démarches auprès des parlementaires et d'une vingtaine d'amendements au Sénat visant à améliorer le projet de loi, dont plusieurs ont été adoptés. «Nous déplorons que le projet de loi passe en procédure accélérée au Parlement», souligne Sophie Binet, responsable du collectif Jeunes diplômés de l'Ugict, car s'il y a urgence, un projet de loi engageant l'avenir de centaines de milliers de jeunes ne peut être réalisé dans la précipitation et sans que soit pris le temps

du débat et du dialogue social.» «Nous voulons entre autres obtenir la garantie que les emplois d'avenir seront uniquement des Cdi à plein temps et assurant la pérennisation de l'emploi à l'issue des trois premières années de contrat. Nous tenons aussi à ce qu'ils s'accompagnent d'une véritable formation qualifiante, garantissant aux jeunes concernés la reconnaissance de cette expérience professionnelle, par exemple par la Vae [validation des acquis de l'expérience]. Nous veillerons aussi à ce que les «emplois d'avenir» ne soient ni les nouveaux précaires de la fonction publique, ni des effets d'aubaine pour le secteur marchand.» L'Ugict a ainsi pesé pour qu'un amendement du Sénat propose que les employeurs ne respectant pas leurs engagements de formation soient contraints de rembourser leurs

Emplois d'avenir professeur: zéro pointé

Un ajout à la loi propose à 18 000 jeunes supplémentaires (6 000 pendant trois ans) d'accéder par des «emplois d'avenir professeur» aux métiers d'enseignant. Il s'agirait prioritairement de jeunes boursiers inscrits en licence et s'engageant à se présenter à un concours de l'Education nationale, en particulier dans les régions et les disciplines déficitaires en candidats... La Cgt Educ'Action a rejeté le principe même de ce type d'emplois précaires comme voie d'accès au prérecrutement et à la formation professionnelle pour les futurs enseignants (lire notre table ronde pages 24-27): l'Education nationale et les élèves ont besoin d'un encadrement et d'enseignants qualifiés et occupant des postes pérennes. (Lire aussi sur le site <www.unsen.cgt.fr>.)

aides. Elle a également attiré l'attention des sénateurs sur la nécessité de ne pas permettre aux contrats saisonniers de bénéficier de ce label, ce secteur profitant déjà de nombreux effets d'aubaine qui encouragent le contournement du Cdi. De même, l'Ugict a rappelé que les agences d'intérim ne doivent pas être habilitées au même titre que Pôle emploi et que les missions locales pour gérer ou délivrer ce type de contrats. *«Nous pensons plus globalement que l'aide de l'Etat doit être modulée en fonction de l'emploi proposé, de sa pérennité, et de l'accès réel à la formation.»*

L'Ugict et l'Unef mènent une campagne conjointe

L'Ugict a des propositions concrètes et des arguments pour débattre et utiliser tous les leviers à sa disposition pour intervenir à toutes les étapes des processus d'élaboration et de négociation. L'enjeu n'est pas de faire baisser temporairement les chiffres du chômage, mais bien de mener une réelle politique d'emploi pour les jeunes. L'Ugict mène depuis des mois une campagne conjointe avec l'Unef pour qu'une loi permette d'améliorer les conditions d'entrée dans le monde du travail des jeunes, et en particulier des jeunes diplômés. A l'ouverture de la nouvelle législature, en juin, les deux organisations étaient devant l'Assemblée nationale. Plusieurs députés sont allés à la rencontre des étudiants, jeunes salariés et syndicalistes présents. Ce fut l'occasion pour Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict, de rappeler le nouveau gouvernement à ses responsabilités et d'affirmer trois priorités pour un projet de loi en ce sens : protéger les jeunes durant leur période d'insertion, les stabiliser en leur permettant d'accéder à un emploi stable, reconnaître leurs qualifications⁽¹⁾. Chaque député a reçu ce texte, accompagné de CV de jeunes diplômés demandeurs d'emploi, recueillis parmi les candidats à l'embauche présents au salon « Paris pour l'emploi » organisé par la Mairie de Paris au début de juin. Des CV emblématiques : nombres d'entre eux pouvaient faire valoir un certain nombre d'expériences professionnelles, pour la plupart précaires, ponctuelles et mal rémunérées malgré leurs niveaux de qualification et les responsabilités qui leur étaient parfois confiées. Jusqu'à quand ?

Valérie GÉRAUD

(1) Les propositions de l'Ugict et de l'Unef pour une « loi-cadre pour protéger les jeunes diplômés, leur permettre l'accès à un emploi stable et reconnaître leurs qualifications » sont sur <www.ugict.cgt.fr> (30 pages).

ÉTATS-UNIS SIEMENS: LE RESPECT DE LA PAROLE

En partenariat avec United Steelworkers, organisation syndicale américaine des travailleurs et retraités de la métallurgie, le site <www.labourstart.org> a lancé une campagne exigeant le respect par Siemens des droits syndicaux partout dans le monde. Les raisons de cette mobilisation sont simples : le géant mondial de l'ingénierie, qui se vante d'être une entreprise socialement responsable et vient de signer un accord-cadre avec les organisations syndicales s'engageant à respecter le droit social sur tous ses sites, développe de drôles de pratiques outre-Atlantique. Dans le Maryland, Siemens loue les services, très cher, d'un cabinet de consultants patronaux afin d'empêcher ses employés de se syndiquer par tous les moyens : intimidation, surveillance, menaces de licenciement, allant jusqu'à interdire aux employés de parler de ces démarches au syndicat. Inacceptable. *«Siemens doit respecter sa parole»*, réclament les pétitionnaires.

INDE MICHELIN SUR LA SELLETTE



Le Ccfd-Terre solidaire, l'association Sherpa, la Cgt et des organisations de défense des droits de l'homme ont saisi, au début juillet, le point de contact national de l'Ocde pour violation des principes directeurs de l'organisation par l'entreprise Michelin dans le cadre de son implantation au Tamil Nadu, en Inde. En novembre 2009, la multinationale avait obtenu du gouvernement de cet Etat du sud du pays des terres, près du village de Thervoy, pour la construction de sa plus grande usine de production de pneumatiques en Inde sans aucune consultation préalable des habitants, une communauté composée majoritairement de dalits (intouchables, selon le système des castes indiennes). La transformation de cette zone rurale en zone industrielle a provoqué la destruction de 450 hectares de la forêt collective qui entourait le village et abritait des activités agricoles et pastorales, privant ainsi ces populations de leur principal moyen de subsistance.

MULTINATIONALES UNE TRANSPARENCE À PARFAIRE

L'Ong Transparency International a passé au crible les 105 plus grosses firmes multinationales, s'intéressant à leur programme anticorruption, leur transparence organisationnelle et leur degré de clarté sur les activités financières dans tous les pays dans lesquels elles opèrent. Si la plupart affichent une transparence totale de leurs structures, leurs flux financiers restent souvent opaques. Alors même, dénonce l'organisation, que *«l'opacité des structures de certaines sociétés a joué un rôle prépondérant dans les récentes crises financières»*. Les 24 compagnies financières évaluées dans le rapport obtiennent une note moyenne de 4,2 sur 10, contre 8,3 pour la société norvégienne Statoil qui publie des informations significatives sur ses programmes anticorruption, ses filiales, les impôts qu'elle verse et les profits qu'elle réalise dans les 37 pays où elle opère. L'Ong appelle les entreprises à lutter contre la corruption en publiant davantage d'informations sur leurs mesures anticorruption et en faisant connaître au public la manière dont elles font circuler les capitaux dans les pays où elles opèrent.

Dans la tête des enseignants

Des chiffres et des rêves

Le métier d'enseignant fait toujours rêver et mobilise les énergies les plus positives. Même si celles et ceux qui l'exercent font preuve d'un optimisme très mitigé quant à l'avenir du système, ils font état d'un ensemble de valeurs professionnelles très éloignées des représentations désespérées et désespérantes de leur exercice professionnel. C'est sans doute l'un des principaux enseignements du sondage Ugict-OpinionWay dont nous rendons publics les résultats. Il nous transporte dans les têtes des enseignants et constitue à cet égard un guide précieux pour la réflexion et l'action syndicale.

La formation, en urgence

Il faut du temps pour devenir enseignant ! Du stage d'observation à la responsabilité devant une classe, des constructions de "progressions" aux retours d'expériences entre pairs, tout est possible en matière de formation, mais chacune des étapes doit faire l'objet d'objectifs et de bilans partagés. Car la valorisation des métiers d'enseignant passe par le fait de leur redonner un contenu professionnel, académique, pédagogique à la hauteur de leurs missions. Donc remettre à plat les formations, le recrutement et le prérecrutement. Il y a urgence : l'école ne se "refondera" pas sans enseignants, et les chantiers sont nombreux...

Entre craintes et attentes, l'avenir du métier

Notre table ronde avec Matthieu Brabant, professeur de mathématiques et sciences en lycée professionnel dans la Seine-Saint-Denis, secrétaire académique de la Cgt Educ'Action pour l'académie de Créteil ; Patrick Désiré, secrétaire général de la Cgt Educ'Action ; Yvon Guesnier, professeur d'école, directeur d'école dans les Alpes-Maritimes, responsable premier degré de la Cgt Educ'Action ; Valérie Géraud, "Options".

SIGRID OLSSON / MAXPPP



SOMMAIRE

SONDAGE UGICT-OPINIONWAY CE QU'ILS EN PENSENT...

PAGES 17-19

REPÈRES

PAGE 20

POINT DE VUE DE
DOMINIQUE DUPUIS
FCPE : FAIRE VIVRE
LA COÉDUCATION
PARENTS-ENSEIGNANTS
PAGE 21

FORMATION-RECRUTEMENT :
UNE LÉGITIME IMPATIENCE
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Sondage Ugict-OpinionWay

Ce qu'ils en pensent...

La rentrée 2012 a été l'occasion pour le gouvernement de lancer la « *refondation* » de l'école. Le sondage exclusif réalisé par l'Ugict et OpinionWay, dont nous publions ci-après l'essentiel, y apporte une contribution éclairante sur l'état d'esprit des enseignants. Éclairante sur les priorités, très éloignées des clichés à la mode ces dernières années.

Ce sondage a été réalisé entre le 29 août et le 3 septembre⁽¹⁾, c'est-à-dire à une période où la rentrée, tant politique que scolaire, est effective. La méthode suivie répond de sa représentativité au regard des critères de sexe, de type d'établissement, de matière, d'académie et de statut Zep/non-Zep.

Malgré difficultés et déconsidérations, un métier qui plaît

Commençons par le commencement, à savoir les raisons qui ont fait d'abord choisir le métier d'enseignant. Les considérations que l'on dira

« éthiques » l'emportent haut la main : 42 % des enseignants évoquent le goût de la transmission des connaissances, du savoir-faire, 19 % le goût du relationnel avec les élèves, 19 % l'intérêt de la discipline enseignée et 12 % le souhait de faire réussir des élèves. Les motivations de « confort » sont très loin en arrière : le rythme de travail et le statut des enseignants ne sont invoqués qu'à hauteur de 3 %. Le salaire n'est pratiquement jamais évoqué.

Lorsqu'on leur demande dans quelle catégorie socioprofessionnelle ils situent leur métier, ils choisissent massivement la profession intermédiaire (51 %) et de cadre (47 %), pour 2 % seulement celle d'employé. A quelques points de variation près, ces choix sont stables quelle que soit l'ancienneté, le type d'établissement et la zone d'enseignement.

L'indice de satisfaction professionnelle est élevé, puisqu'ils se déclarent très satisfaits à 13 % et satisfaits à 55 %, pour 32 % d'insatisfaits, d'exercer

Lorsqu'on leur demande dans quelle catégorie socioprofessionnelle ils situent leur métier, ils choisissent massivement la profession intermédiaire (51 %) et de cadre (47 %), pour 2 % seulement celle d'employé.

(1) L'intégralité de ce sondage est disponible sur le site <www.ugict.cgt.fr>.

Sondage Ugict-OpinionWay Ce qu'ils en pensent...

... ce métier. Là encore, les raisons de cette satisfaction sont « éthiques » : 40 % évoquent le contact avec les jeunes, 18 % le plaisir de transmettre son savoir, 14 % celui d'éduquer et de transmettre des valeurs. Les éléments de confort (intellectuel comme matériel), tels que les conditions de travail favorables, la vocation, l'amour du métier l'autonomie, ne sont mis en avant qu'à hauteur de 11 à 13 %. Les motifs d'insatisfaction évoqués renvoient à une construction symétrique complémentaire des motifs précédents. C'est ainsi que 42 % déplorent que leur métier soit l'objet d'une reconnaissance insuffisante, dévalorisée, accompagnée d'une rémunération insuffisante (32 %) ; 25 % se plaignent d'élèves difficiles et d'un soutien insuffisant de la hiérarchie (17 %) ainsi que de mauvaises conditions matérielles (12 %). Mais ils ne sont que 4 % à mettre en avant comme cause d'insatisfaction la charge de travail trop importante et en augmentation. Lorsque l'on fouille cette double dimension satisfaction-insatisfaction, on constate que l'item qui provoque le plus de satisfaction, c'est la relation aux élèves (35 % de très satisfaits, 51 % de satisfaits) et le pire le niveau salarial (31 % de pas du tout satisfaits et 45 % de pas vraiment satisfaits). Il faut d'ailleurs noter que, chez les jeunes diplômés, l'intérêt pour le métier d'enseignant s'exprime sous la forme d'un jugement sévère : 94 % pensent qu'il est insuffisamment valorisé par l'Education nationale.

Au final, les enseignants éprouvent le sentiment de faire quelque chose d'utile pour la société (89 %), sont motivés par leur travail (86 %), fiers d'enseigner (81 %), même s'ils éprouvent corrélativement parfois le sentiment d'une perte de sens dans leur travail (71 %) ainsi qu'un sentiment d'isolement (63 %).

Mais ils éprouvent également le sentiment d'une

déconsidération croissante de leur métier à la fois par les élèves (76 %), les pouvoirs publics (78 %), par les parents d'élèves (84 %) et par l'opinion publique d'une façon générale (88 %).

Des vécus à l'enseigne du stress

Lorsqu'on leur demande de caractériser leur travail au quotidien à partir d'un certain nombre de termes (stress, autonomie, enthousiasme, inquiétude, etc.), ils sont 63 % à choisir en premier des termes positifs, avec en tête l'enthousiasme (16 %), le plaisir (14 %) et l'autonomie (13 %) ; en revanche, 37 % donnent en premier une réponse négative, et c'est le stress qui l'emporte haut la main (25 %), loin devant l'inquiétude (7 %) ou l'ennui (1 %). A la question de savoir s'ils sont stressés, ils sont 72 % à répondre oui (17 % très stressé et 55 % assez stressés). Les motifs invoqués participent d'un panorama assez complet d'éléments de dégradation : en tête viennent le comportement des élèves (19 %), la charge globale de travail (18 %), les sureffectifs (14 %), assez loin devant la pression de la hiérarchie (10 %) et le manque de moyens de l'institution (7 %) ou le comportement des parents (8 %). En cas de problème, ils font d'abord appel aux collègues de travail (47 %) ou se débrouillent seuls (24 %) ; ils ne sont que 16 % à se tourner vers la hiérarchie et 9 % vers un syndicat.

Quel est le rapport de ce stress au temps de travail ? Trente-huit pour cent estiment leur temps de travail en classe entre 15 et 19 heures, et ils sont 34 % à l'estimer entre 20 et 25 heures ; enfin, 22 % l'estiment à plus de 25 heures. Ces appréciations sont complétées par le temps de travail hors classe, soit 41 % qui le situent entre 15 et 19 heures, 32 % entre 20 et 25 heures et 17 % à plus de 25 heures.

A la question de savoir s'ils doivent parfois effectuer des heures supplémentaires imposées, ils répondent oui à 52 % et déclarent à 67 % en faire de leur plein gré, soit pour augmenter leur salaire (64 %), pour aider les élèves en difficulté (38 %) ou s'impliquer davantage dans la vie de l'établissement (32 %). Seuls 4 % évoquent des raisons d'avancement de carrière.

Face à l'employeur et à l'évaluation...

Ils sont 69 % à estimer que, d'une façon générale, leur établissement est bien géré, contre 30 % qui le jugent mal géré. Ce niveau d'estime se retrouve – mais à un moindre niveau – dans le sentiment d'être bien accompagnés par la direction de l'établissement (54 %), contre 45 % qui estiment le contraire. La distance s'agrandit considérablement lorsqu'on passe aux appréciations sur le ministère comme employeur : 11 % seulement des enseignants s'accordent sur l'idée que le ministère donne des moyens suffisants pour travailler dans de bonnes conditions, 8 % seulement jugent qu'il valorise et défend ses salariés et 1,5 % pense qu'il forme bien ses salariés. C'est dire que l'insatisfaction se situe à des niveaux allant de 89 % à 94 %... Ce qui se

Sondage : les chiffres essentiels

- 68 % des enseignants se déclarent satisfaits de leur métier
- 86 % sont satisfaits de leurs relations avec les élèves
- 76 % s'estiment insatisfaits du niveau de leur rémunération
- 64 % sont insatisfaits du manque de reconnaissance de leur travail par leur hiérarchie
- 72 % se déclarent stressés par leur travail
- seuls 8 % estiment que le ministère de l'Education nationale est un employeur valorisant et défendant ses salariés
- 53 % se déclarent insatisfaits de leur système d'évaluation par leur direction
- 88 % témoignent d'une dégradation de la considération de leur métier dans l'opinion publique
- 70 % se déclarent pessimistes quant à leur avenir en tant qu'enseignants
- 55 % font confiance aux syndicats pour préserver leur statut.



Les enseignants éprouvent le sentiment de faire quelque chose d'utile pour la société, sont motivés par leur travail, fiers d'enseigner, même s'ils éprouvent parfois le sentiment d'une perte de sens dans leur travail.

ressent dans les appréciations portées sur le système d'évaluation des directions d'établissement (53 % d'insatisfaits pour 46 % de satisfaits) et dans les appréciations portées sur les inspections, jugées stressantes (66 %), inefficaces (39 %), dépassées (37 %) injustes et inutiles (24 % et 17 %), tandis que le premier qualificatif positif – « nécessaires » – ne recueille que 37 %.

Quel avenir pour le système éducatif ?

Comment jugent-ils, au-delà de leurs propres efforts et du contexte de leur établissement, le système d'éducation dans lequel ils sont inscrits ? En fait, à la fois positivement, avec un sens aigu des réalités sociales. A 59 % ils estiment que le système éducatif français permet de sélectionner les meilleurs élèves, mais ils ne sont déjà plus que 48 %, soit moins d'un sur deux, à penser qu'il permet d'élever le niveau de connaissance des élèves. Ils ne sont que 22 % à croire qu'il permet de lutter contre les inégalités sociales et 14 % à soutenir l'idée qu'il permet la réussite de tous les élèves. Ce qui se traduit par une vision assez mitigée de l'avenir : 28 % se déclarent optimistes sur leur avenir en tant enseignants, 21 % pour l'avenir de l'Education nationale, 16 % sur l'avenir du système éducatif français et 12 %

sur l'évolution de leurs conditions de travail. Cette perception tendanciellement « décliniste » ne recouvre pas le niveau de confiance accordé aux organisations syndicales comme facteur d'avancées et de protection sociales. Celles-ci sont créditées d'un niveau de confiance de 55 % pour préserver le statut d'enseignant, de 45 % pour la formation, de 37 % pour la valorisation du métier, de 33 % sur le salaire, la charge de travail et tombe à 29 % pour ce qui est d'améliorer le système éducatif.

Il est intéressant de noter le décalage constant et important, soit en moyenne du simple au double, qui existe dans ces réponses entre les syndiqués et les non-syndiqués. D'évidence, le fait d'être syndiqué consolide sérieusement la confiance dans l'organisation syndicale. En revanche l'activité déployée semble ne pas combler le déficit de confiance chez ceux qui ne sont pas syndiqués.

Comment, enfin, améliorer la condition d'enseignant ? Sur ce point, les réponses sont sans surprises et dégagent un trio gagnant de priorités : c'est la réduction du nombre d'élèves par classe qui monte sur la première marche du podium avec 32 %, soutenue au total par 77 %, dont 45 % qui, sans en faire une priorité, l'estiment nécessaire ; la revalorisation de la rémunération suit à un niveau de 22 %, « soutenue » par 70 % des enseignants ; enfin, la formation recueille 13 %, avec un « soutien » de 69 %... L'augmentation du nombre d'enseignants ne recueille que 5 % des suffrages (soutien à 39 %), la réduction des charges de travail 7 % avec un soutien de 37 % et la réduction du temps de travail 1 % avec un soutien à 14 %).

Louis SALLAY

POUR AMÉLIORER LEUR CONDITION, LES ENSEIGNANTS DÉGAGENT UN TRIO DE PRIORITÉS : LA RÉDUCTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE, LA REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION ET, ENFIN, LA FORMATION

biblio

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT AU CŒUR D'UNE AMBITION ÉMANCIPATRICE, "RAPPORT D'INFORMATION" (N° 601),

AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION DU SÉNAT, PRÉSENTÉ PAR LA SÉNATRICE BRIGITTE GONTHIER-MAURIN LE 19 JUIN 2012, DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE DU SÉNAT : <WWW.SENAT.FR> (RUBRIQUE "RAPPORTS"), 100 PAGES.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, PROFESSIONNALISATION ET RECHERCHE, SOUS

LA DIRECTION DE GUY LAPOSTOLLE, EDITIONS UNIVERSITAIRES DE DIJON, COLLECTION "SOCIÉTÉS", JUIN 2012, 200 PAGES, 20 EUROS.

PEUT-ON ENCORE FORMER DES ENSEIGNANTS ?

VINCENT TROGER, ÉD. ARMAND COLIN, SEPTEMBRE 2012, 16,80 EUROS.

LE MÉRITE CONTRE

LA JUSTICE, MARIE DURU-BELLAT, ÉD. PRESSES DE SCIENCES PO, 2009, 166 PAGES, 12 EUROS.

web

- Le site de la Cgt Education : <www.unsen.cgt.fr>.
- La Fcpe : <www.fcpe.asso.fr>.
- Le site du ministère de l'Éducation, sur lequel il est possible de s'informer sur les concertations actuelles, voire d'y apporter sa contribution personnelle : <www.refondonslecole.gouv.fr>.
- Le blog toujours très documenté du Café pédagogique : <www.cafepedagogique.net>.
- Le Syndicat Snes poursuit depuis plusieurs années un travail en partenariat avec l'équipe de psychologie du travail et de clinique de l'activité du Cnam dirigée par Yves Clot. Sur le site <www.snes.edu>, des chercheurs, en particulier Jean-Luc Roger, y restituent les enseignements de leurs travaux ; voir en particulier « Comment affronter l'actuelle crise du travail enseignant ? »

SOUFRANCE AU TRAVAIL

Le Sénat au chevet des enseignants

La condition enseignante s'est dégradée durant le quinquennat Sarkozy : c'est le constat dressé par un rapport du Sénat publié à la mi-juin ⁽¹⁾. Après audition de dizaines d'acteurs et observateurs du milieu éducatif, le rapport éclaire notamment la santé des enseignants sous un jour inquiétant. Il cite une étude réalisée en mai 2011 par la mutuelle Mgen, selon laquelle 14 % des enseignants seraient en état d'épuisement au travail (*burn out*). En fait, un quart des enseignants se disent « *tendus* », contre 12 % des cadres... La sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin détaille également en quoi les réformes imposées depuis 2007 se sont avérées stériles du point de vue des objectifs pédagogiques. Elles ont plutôt contribué à dégrader les conditions d'enseignement, accentué les inéga-

lités d'accès pour les enfants à un enseignement de qualité et renforcé les obstacles opposés aux enfants des populations défavorisées. « *Soigner le métier pour ne pas avoir à soigner les individus* » : dans cet esprit, le rapport développe des axes de réflexion et des propositions pour relancer une dynamique constructive et restaurer la confiance entre institution, société, parents et enseignants. Rappelant que rien ne se fera sans ces derniers, il préconise de remettre totalement à plat les formations et le recrutement, pour redonner aux enseignants des outils et des moyens qui leur assurent une meilleure maîtrise professionnelle et des perspectives plus valorisantes.

(1) *Le Métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice*, références dans la colonne « biblio » ci-contre.

RECRUTEMENT

Plus de candidats en 2013

Le nombre de postes ouverts aux concours externes en 2013 sera de 22 100. Ce doublement par rapport à 2012 permettra de compenser l'ensemble des départs en retraite. Encore faudrait-il que le métier d'enseignant attire des jeunes qui le fuient, malgré la conjoncture difficile. A la dernière session, ils n'étaient que 69 000 candidats – contre 115 000 en 2007 – pour les 11 600 postes offerts. Dans le premier degré (5 000 postes offerts), seulement 18 000 des 42 000 inscrits se sont rendus aux épreuves. Au Capes, le profil et les compétences des candidats n'ont pas été jugés suffisants : 700 postes sont restés non attribués, parmi lesquels un tiers des postes en mathématiques et 95 des 170 postes en lettres. « *Les jurys refusent des candidats, estimant qu'ils n'ont*

pas le niveau, a commenté la Cgt Educ'Action, *alors même que ces candidats sont titulaires du master donné par les universités qu'ils dirigent...* » En fait, de nombreux jeunes de niveau master ont préféré tenter leur chance dans des métiers ayant une meilleure image, où l'entrée dans la profession est plus progressive et moins difficile, et plus rémunérateurs : en France, le salaire d'un enseignant débutant est de 25 % inférieur à la moyenne de ses collègues débutants des pays de l'Ocde. La tendance semble cependant s'inverser depuis les dernières annonces : le ministre signalait, à la fin août, que le nombre d'inscrits aurait d'ores et déjà augmenté de 2,5 % dans le premier degré et de 10 % pour le Capes et l'agrégation.

MINISTÈRE

De la concertation à la refondation

Depuis le début juillet, le ministère de l'Éducation nationale met en œuvre la concertation annoncée pour la refondation de l'Éducation nationale. Des dizaines de réunions vont continuer de se tenir jusqu'à la fin septembre, accueillant des centaines d'intervenants, acteurs et partenaires du milieu éducatif, syndicalistes, parents d'élèves, chercheurs ou simples particuliers, également appelés à contribution sur Internet ⁽¹⁾. Quatre thèmes principaux font l'objet de groupes de travail : la réussite scolaire pour tous ; les élèves au cœur de la refondation ; un système éducatif juste et efficace ; des personnels formés, reconnus et valorisés. Chaque groupe a reçu une lettre de mission contenant un diagnostic et des questions pour lesquelles il lui faudra pro-

poser des solutions, et qui doivent faire l'objet de réunions spécifiques. Par exemple, pour le thème 1, la redéfinition du socle commun de connaissances ; pour le thème 2, les rythmes scolaires, le handicap, l'apaisement du climat scolaire ; pour le thème 3, le numérique, les inégalités territoriales, le rôle des parents ; pour le thème 4, le contenu des formations, des missions, l'évaluation, etc. Ces échanges doivent nourrir un rapport qui sera rendu public à la fin octobre et qui préfigurerait les orientations et le contenu de la loi d'orientation et de programmation sur l'Ecole, qui sera présentée en janvier 2013 aux parlementaires et devra ensuite faire l'objet de négociations sociales. V.G.

(1) <refondonslecole.gouv.fr>.

Fcpe : faire vivre la coéducation parents-enseignants

La Fédération des conseils de parents d'élèves (Fcpe) participe aux débats sur la refondation de l'école. Elle veut être considérée comme un partenaire à part entière et comme un interlocuteur privilégié à la fois des enseignants et de tous les acteurs de l'école.

« Ces dernières années, les instances de dialogue avec les responsables de l'Education nationale n'ont pas permis de mettre en avant les besoins éducatifs des enfants, la qualité de l'encadrement et de l'accueil dans chaque établissement ou l'amélioration des contenus pédagogiques : le gouvernement ne s'intéressait qu'à un objectif global et gestionnaire de réduction des dépenses, tout en exigeant du système des "résultats" ! Désormais, une proposition de dialogue existe, et nous y participons pleinement, en particulier au sein des groupes de travail sur la "refondation de l'école". Dans ce cadre, nous réaffirmons nos priorités. Pour nous, l'éducation n'est pas une charge pour la société mais un investissement d'avenir qui n'a pas de prix : nous devons nous mobiliser pour que l'école puisse assurer l'égalité et la réussite de tous les enfants.

» Pour cela, nous avons besoin d'enseignants bien formés à la pratique de leur métier. Il est inquiétant de voir que le ministère a eu peine à recruter quinze mille enseignants en 2012 alors qu'il prévoit d'en recruter près de quarante mille en 2013. D'où l'urgence de repenser leur mode de recrutement et de garantir aux jeunes candidats qu'ils seront formés et soutenus, et non parachutés dans les classes sans formation. "Revaloriser" ce métier, c'est aussi le reconsidérer au regard des mutations de notre monde. Par exemple, si les élèves bénéficient presque tous de l'accès à Internet, ils ne baignent pas pour autant dans le même environnement. Ils ne sont pas également outillés pour assimiler, hiérarchiser, maîtriser ces connaissances. Les enseignants, eux-mêmes confrontés à ces révolutions dans l'accès aux savoirs, ne peuvent pas se contenter de cours académiques. Il leur faut en permanence diversifier leurs pratiques professionnelles, développer le travail en groupe ou toute autre innovation, échanger leurs expériences entre pairs pour être en capacité de permettre à chaque enfant, en fonction de ses rythmes d'apprentissage, d'acquérir des connaissances et des compétences communes.

» Les enseignants doivent prendre le temps de se former tout au long de leur vie professionnelle, mais aussi instaurer des relations d'échange et de confiance avec les parents d'élèves, ce qui à nos yeux ne peut que faciliter le travail de coéducation et la réussite de chaque élève. Nous revendiquons, en tant que parents d'élèves, d'être non seulement des interlocuteurs de l'institution scolaire, mais aussi d'être considérés comme partenaires et coéducateurs dans notre relation avec les enseignants et les équipes pédagogiques. Nous ne sommes pas



DR

point de vue

DOMINIQUE DUPUIS

PRÉSIDENTE DE LA FCPE PARIS ET
MEMBRE DU COMITÉ RÉGIONAL FCPE
D'ILE-DE-FRANCE

Propos recueillis par VALÉRIE GÉRAUD

des pédagogues, mais nous voulons nous impliquer dans la réflexion comme dans la pratique, par rapport à la globalité de ce qui relève de l'environnement ou de l'encadrement scolaire : la sécurité, la santé, la citoyenneté, les enjeux éducatifs...

» La Fcpe s'exprime sur de nombreux sujets. Par exemple, nous pensons qu'il faut radicalement transformer le système de notation, outil de tri social, et valoriser ce que l'enfant a acquis plutôt que mettre l'accent sur ce qu'il ne sait pas. Nous estimons aussi qu'il ne devrait pas y avoir de devoirs à la maison, les enfants devant être égaux face au travail scolaire, qui doit donc être fait sur le temps scolaire. Pour les enfants en situation de handicap, nous voulons des auxiliaires de vie scolaire formés et sur des emplois pérennes et reconnus, pour mettre fin au *turnover* et en faire un encadrement de qualité. Au lycée, nous voulons que chaque élève puisse réellement se construire une orientation, en fonction d'un projet professionnel réfléchi et non subi, et en revalorisant l'ensemble des filières qui lui sont disponibles. Les adultes – enseignants tuteurs, conseillers d'orientation, etc. – doivent pouvoir y contribuer dans de bonnes conditions.

» En lycée professionnel, en particulier, le travail des enseignants est déterminant pour remobiliser les élèves mis en échec scolaire au collège. Certains s'en sortent, mais le collège d'aujourd'hui n'est toujours pas pensé pour proposer à chaque élève un parcours de réussite, et l'enseignement professionnel est toujours vécu et considéré comme une filière par défaut. Il serait temps de valoriser l'ensemble des filières et d'en finir avec la "méritocratie", qui légitime le fait qu'on ne donne pas leur chance à un grand nombre d'élèves : tous sont capables de réussir, et la société aura besoin de toutes les compétences, il est donc grand temps de faire valoir que les parcours "élitistes" ne sont peut-être pas les seuls parcours possibles de réussite. L'avenir de l'Education nationale n'est pas qu'une question de moyens, mais bien de responsabilité collective envers nos enfants. »

Formation-recrutement :

Valoriser les métiers d'enseignant, c'est leur redonner un contenu professionnel, académique, pédagogique à la hauteur de leurs missions. Donc remettre à plat les formations, le recrutement et le prérecrutement. Il y a urgence : l'école ne se "refondera" pas sans enseignants !

Philippe PÉCHOUX ⁽¹⁾

Le niveau master, oui... mais pas la « mastérisation à marche forcée », dont on n'a pas fini de mesurer les dégâts. Le passage du recrutement des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (Cpe) de la licence (bac plus trois) au master (bac plus cinq) a surtout été l'occasion pour le ministre d'affecter les lauréats des concours comme « stagiaires » à plein temps devant les élèves, sans formation ! Cela s'est traduit par de nombreuses démissions de stagiaires (jusqu'à 10 % dans certaines académies), faute de rencontrer un soutien au quotidien pour assumer la charge de travail, la tenue de classes difficiles ou la transmission des savoirs. Un bizutage institutionnalisé indigne d'un ministère dit de l'Éducation, qui a en fait permis de supprimer seize mille équivalents temps plein, soit autant de moyens qui auraient été les bienvenus pour accompagner les jeunes enseignants, en permettant les décharges de service, par exemple, ou le contact avec des formateurs.

Le nouveau ministre, à l'instar du rapport du Sénat publié à la mi-juin (cf. page 20 – *Ndlr*), a réaffirmé qu'enseigner ce n'est ni une vocation, ni un sacerdoce, ni un passe-temps qui s'improvise : c'est un métier, et cela s'apprend. Reste qu'il y a urgence à reconstruire une formation professionnelle digne de ce nom et à faire en sorte que ce métier redevienne attractif aux yeux des jeunes.

Premières mesures ministérielles ? De ce point de vue, les attentes sont pour l'instant quelque peu insatisfaites ! Sous prétexte d'urgence et de difficulté à recruter en trois mois, le cahier des charges de la formation instauré par Luc Chatel a été reconduit à l'identique. Si mille postes ont été créés dans le premier degré, principalement par recrutement sur liste complémentaire, et quelques centaines dans le second degré, on est loin du compte. L'Éducation nationale « rend » encore treize mille postes cette année ! Les stagiaires auront pour leur part le droit à une décharge de trois heures de cours sur dix-huit dans le second degré, ils seront donc en poste quinze heures par semaine, et ceux du premier degré n'auront aucune décharge. Rien qui leur permette de disposer du temps nécessaire pour se former. Pour mémoire, les stagiaires, avant la réforme, avaient un tiers temps devant élèves pour deux tiers temps de formation !

Certes, les concertations en cours depuis le début de juillet doivent déboucher sur une nouvelle loi d'orientation pour l'école, texte de refondation du projet éducatif dans lequel la formation initiale et continue doit avoir toute sa place. Les syndicats d'enseignants ne manquent pas de revendications en la matière !



La Cgt Educ'Action propose...

Nous revendiquons un concours au niveau de la troisième année de licence et deux années de formation en master comme fonctionnaire stagiaire payé, avec une prise en charge progressive et accompagnée de l'enseignement dans les classes. Il faut du temps pour devenir enseignant ! Du stage d'observation à la responsabilité devant une classe, des constructions de « progressions » aux retours d'expériences entre pairs, tout est possible en matière de formation, mais chacune des étapes doit faire l'objet d'objectifs et de bilans partagés. Cela implique une formation de haut niveau avec des universitaires, des maîtres formateurs reconnus, une réflexion commune des jeunes enseignants, des acteurs et formateurs, du point de vue pédagogique comme disciplinaire, sur le continuum entre

(1) Professeur certifié d'histoire-géographie, secrétaire national de la Cgt Educ'Action en charge de la formation, représentant de la Cgt (Ugict) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) et au comité master.

une légitime impatience...



SIGRID OLSSON / MAXPPP

école, collège, lycée, et sur les conditions d'une orientation positive pour chaque élève. Cela nécessite un réseau d'écoles et d'établissements impliqués dans l'accueil des stagiaires, et non comme aujourd'hui une affectation sur des postes souvent difficiles.

Nous souhaitons donc que les nouvelles Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation qui remplaceront les IUFM soient ouvertes à tous les personnels de l'éducation (administratifs, assistantes sociales, infirmières...) et coordonnent la formation entre le terrain et la « théorie ».

Sur le plan pédagogique, nous voulons que tous les élèves accèdent à un niveau de connaissance « émancipateur » et non restrictif, nous rejetons donc l'idée du « socle commun » tel qu'il nous a été imposé lors du dernier quinquennat, tout comme l'évaluation par compétences et l'ensemble des transpositions à l'école d'une

Sous prétexte d'urgence et de difficulté à recruter en trois mois, le cahier des charges de la formation instauré par Luc Chatel a été reconduit à l'identique.

conception managériale, libérale et concurrentielle, incompatible avec un projet d'école laïque et libératrice.

Les prérecrutements. Nous sommes très attachés à la démocratisation des recrutements et conscients que la « mastérisation » a aggravé la sélection sociale dans l'accès aux métiers d'enseignant. Nous militons pour un recrutement « précoce » (fin de licence). Le développement d'allocations d'études pour les prérecrutés devrait pouvoir épargner aux étudiants les plus modestes le recours à des petits boulots. C'est pour cela que la Cgt rejette le projet d'emploi d'avenir professeur, contrat précaire, de droit privé et qui ne garantit pas l'accès à une formation de qualité. Cela ne suffira pas à rendre attractif ce beau métier ! Il faut aussi penser des voies d'accès pour des « secondes carrières » dans l'éducation, prenant en compte l'expérience professionnelle dans le cadre de « cycles préparatoires », en particulier pour certains professeurs, de voies professionnelles et technologiques.

Les vingt-deux mille postes annoncés pour 2013 – et pour les années suivantes – seront-ils pourvus ? La question de la ventilation de ces postes entre premier et second degré doit être affinée pour que les candidats puissent avoir une visibilité sur les besoins. L'étudiant qui entre en première année d'université doit pouvoir connaître les besoins en recrutement quand il sera en première année de master. Il faudra dresser un état des lieux par concours, certains s'avérant déficitaires depuis plusieurs années (mathématiques, certaines disciplines professionnelles). Il ne suffit pas d'afficher des postes pour recruter : la crise des recrutements durera si les salaires, les carrières, les conditions d'affectation des lauréats ne sont pas améliorées.

Les non-titulaires. La Cgt a signé l'accord sur la résorption des personnels non titulaires et pense que le nouveau gouvernement doit aller plus loin en la matière. Les non-titulaires doivent tous être intégrés comme fonctionnaires titulaires à part entière. Leur expérience de terrain doit être complétée par une formation adaptée et modulaire, prenant en compte les besoins exprimés et une validation des acquis de l'expérience (Vae) pouvant déboucher sur des diplômes.

Nous nous félicitons que le contexte politique semble vouloir faciliter le retour à la confiance et au dialogue social, mais si certaines annonces nous apparaissent plutôt encourageantes, l'effort nous semble trop timide et trop contraint par le cadre budgétaire pour permettre de répondre réellement aux enjeux. Nous comptons donc rester des interlocuteurs vigilants, exigeants et constructifs. ▶

Métier d'avenir... avenir du métier ?

PARTICIPANTS

MATTHIEU BRABANT,
PROFESSEUR DE
MATHÉMATIQUES ET SCIENCES
EN LYCÉE PROFESSIONNEL
DANS LA SEINE-SAINT-DENIS,
SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE
DE LA CGT EDUC'ACTION POUR
L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

PATRICK DÉSIRÉ,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CGT EDUC'ACTION

YVON GUESNIER,
PROFESSEUR D'ÉCOLE,
DIRECTEUR D'ÉCOLE DANS
LES ALPES-MARITIMES,
RESPONSABLE PREMIER
DEGRÉ DE LA CGT
EDUC'ACTION

VALÉRIE GÉRAUD,
"OPTIONS"

Les enseignants attendent beaucoup du nouveau gouvernement, même s'ils craignent que les conditions de la concertation, les délais pour réformer et le contexte économique excluent toute ambition démesurée. Table ronde.

– **Options :** Comment va le métier d'enseignant après cinq années de réformes imposées à l'Education nationale sans consensus ni concertation sociale ?

– **Matthieu Brabant :** Une liste exhaustive des dommages serait trop longue. Les suppressions massives d'effectifs et leur corollaire – des classes surchargées – ont sans nul doute eu des répercussions énormes sur les conditions de travail et la manière de travailler. Dans l'enseignement professionnel, nombre de filières et d'options ont été supprimées, ce qui a encore restreint les possibilités d'orientation pour nos élèves. La multiplication des réformes a brouillé les repères, alors que les enseignants auraient eu besoin de cohérence et de soutien. La réforme du bac pro en trois ans – au lieu de quatre – a, par exemple, permis de supprimer quatre mille postes à la rentrée 2012, mais pour quelle amélioration des parcours de formation ? Le Bep n'existe plus comme diplôme reconnu mais comme étape vers le bac pro, alors qu'il permettait un gros travail de remédiation et d'orientation professionnelle pour certains jeunes en difficulté. Les statistiques 2012 montrent d'ailleurs une nette augmentation de l'échec au bac pro : trois ans pour y arriver, pour certains, c'est trop court, et ils se retrouvent à nouveau en échec scolaire ! La rentrée 2012 n'y a rien changé. Non seulement des centaines de collègues contractuels risquent de se retrouver au chômage faute de postes, mais pour l'ensemble des équipes c'est une souffrance de constater que le bac professionnel a surtout servi à déprofessionnaliser ces filières et à déqualifier ces diplômés ! Une autre tendance se confirme, avec l'appui des collectivités locales, comme j'ai pu le constater moi-même à La Courneuve, où un Cfa privé (centre de formation des apprentis) capable d'accueillir mille jeunes vient d'ouvrir ses portes : la formation professionnelle est plus volontiers confiée au privé qu'au public, la notion de coût semblant prendre le dessus sur toute autre considération. Comme le souligne le rapport du Sénat publié à

la mi-juin, les enseignants dans leur ensemble ont souffert, leur travail perdant de son sens et de sa valorisation sociale. Mais la dégradation de la santé des personnels ne semble toujours pas un sujet de discussion, alors que le seul médecin du travail qu'un enseignant aura la chance de rencontrer dans sa vie professionnelle, c'est sans doute celui qui le jugera apte à accomplir sa période de stage !

– **Yvon Guesnier :** Dans le premier degré, nous sommes exsangues. Nous avons perdu les deux tiers des moyens d'aides pédagogiques qui existaient, postes de Rased, de remplacement, d'enseignants surnuméraires, de soutien en zones difficiles. Pour nous, qui sommes en permanence au contact avec les parents, des années de dénigrement affiché de nos ministres, cela laisse des traces. Ce ressenti sur la dégradation de l'image du métier a créé des tensions et pesé sur les comportements des uns et le moral des autres. Il faut reconstruire un climat de confiance, et ce ne sera pas facile. La petite taille des structures a certes permis de limiter le découragement et les démissions des jeunes enseignants : les relations entre collègues y sont plus directes, ils ont été plus soutenus. Et, cette année encore, il va falloir trouver des solutions, car les mille postes réaffectés d'urgence sont insuffisants, et la promesse de former les stagiaires, ce ne sera pas pour cette année, à moins de trouver des capacités de remplacement. Ces dernières années, même pour les titulaires qui souhaitent se perfectionner ou se spécialiser, nombre de formations ont été mises en veille ou supprimées (deux centres de formation sur trois ont été fermés), puisque les Rased ou autres réseaux accueillant des enseignants spécialisés, éducateurs, psychologues, etc., étaient supprimés : à quoi bon se déplacer, s'engager dans une formation longue, sans garantie de trouver un poste ? Il faudra, par conséquent, plusieurs années pour reconstituer ces réseaux.

– **Patrick Désiré :** La disparition de quatre-vingt

LA DÉGRADATION
DE L'IMAGE DU MÉTIER
A CRÉÉ DES TENSIONS
ET PESÉ SUR LES
COMPORTEMENTS
DES UNS ET LE MORAL
DES AUTRES.
IL FAUT RECONSTRUIRE
UN CLIMAT
DE CONFIANCE,
ET CE NE SERA
PAS FACILE.



LA CRISE DU MÉTIER ET CELLE DU RECRUTEMENT ONT ÉTÉ AMPLIFIÉES PAR LA MASTÉRISATION. LE SALAIRE, À CE NIVEAU DE DIPLÔME, N'EST PAS TRÈS INTÉRESSANT, LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS SONT D'AILLEURS PARMI LES PLUS MAL PAYÉS EN EUROPE. ET NE PARLONS PAS DES CONDITIONS DE TRAVAIL!

mille emplois en cinq ans, accompagnée de réformes très régressives, laisse l'Education nationale dans un état délabré. Le nouveau ministre, Vincent Peillon, a rendu publics des rapports que son prédécesseur avait gardés dans les tiroirs. L'un d'entre eux confirme le fiasco de la mastérisation des formations et le taux d'échec (démission ou non titularisation) énorme des enseignants stagiaires, dû aux conditions d'entrée dans le métier. Dans certaines académies, le taux d'échec, dans le second degré, est trois fois plus important qu'avant la réforme! Nous sommes maintenant dans une phase où nos dirigeants s'engagent à faire de l'Ecole une priorité, et certaines mesures ont déjà été prises. Cela ne nous empêche pas de nourrir quelques inquiétudes quant aux orientations et au rythme que le ministre va donner à l'application de ses décisions. Sur le recrutement et la formation, par exemple, malgré des besoins urgents, la seule réponse pour cette rentrée a été de mille postes en plus et, pour les stagiaires, trois heures de décharge, sans que rien ne soit engagé pour améliorer les formations pour l'année scolaire 2012-2013.

– **Options:** Le dialogue social a en tout cas repris dès cet été, avec les ateliers organisés par le ministère pour la «refondation» de l'Education nationale, et une loi doit être présentée au début de 2013. La méthode vous convient-elle?

– **Patrick Désiré:** Elle nous laisse perplexes! Intellectuellement, les échanges s'avèrent extrêmement intéressants, mais nous nous interrogeons sur la capacité du ministère à s'en inspirer pour rédiger sa loi. Ces réunions comptent parfois plus de cent personnes, chercheurs, syndicalistes, hauts fonctionnaires – ces derniers étant parfois les mêmes que ceux qui ont appliqué avec zèle les réformes du précédent ministre! Il s'agit plus d'écouter des interventions que de participer à un vrai débat. Quel consensus

peut-il en sortir, si ce n'est celui décidé par le législateur, en fonction de ses préférences? Certains choix nous apparaissent déjà plus qu'inquiétants. Nous nous sommes prononcés contre l'article de la loi sur les «emplois d'avenir professeur». L'objectif, *a priori* louable, est de permettre un prérecrutement de dix-huit mille jeunes (six mille sur trois ans) issus de milieux défavorisés. Ils seraient embauchés sur des Cdd à niveau bac plus deux ou bac plus trois, pour des missions encore assez floues, de type surveillance ou soutien scolaire. Ils toucheraient de 600 à 1 000 euros par mois, bourse comprise, et s'engageraient à suivre un cursus universitaire préparant aux métiers d'enseignant. Le dispositif ne nous convient pas: pourquoi leur imposer un travail précaire et mal payé, dans des missions mal définies mais sans doute des plus polyvalentes, quand on pourrait leur proposer un modèle de prérecrutement et de formation de bien meilleure qualité et plus attractif? S'il s'agissait vraiment de revaloriser le métier et de le rendre accessible à ceux qui n'ont pas les moyens de se payer cinq ans d'études, il suffirait de placer à bac plus trois le concours et de permettre aux jeunes de valider un master et leur titularisation à l'issue de deux années de formations professionnalisantes rémunérées. Instaurer ces emplois d'avenir professeur, c'est déjà exclure cette possibilité, ce qui augure mal du dialogue sur la question du recrutement et des formations, pourtant cruciale.

– **Matthieu Brabant:** La crise du métier et celle du recrutement ont été amplifiées par la mastérisation. Le salaire, à ce niveau de diplôme, n'est pas très intéressant, les enseignants français sont d'ailleurs parmi les plus mal payés en Europe. Et ne parlons pas des conditions de travail! A quoi bon s'engager dans un master, deux années d'études, sans garanties? Ceux qui accepteront un «emploi d'avenir professeur» feront un peu de tout dans les établissements, à défaut de se

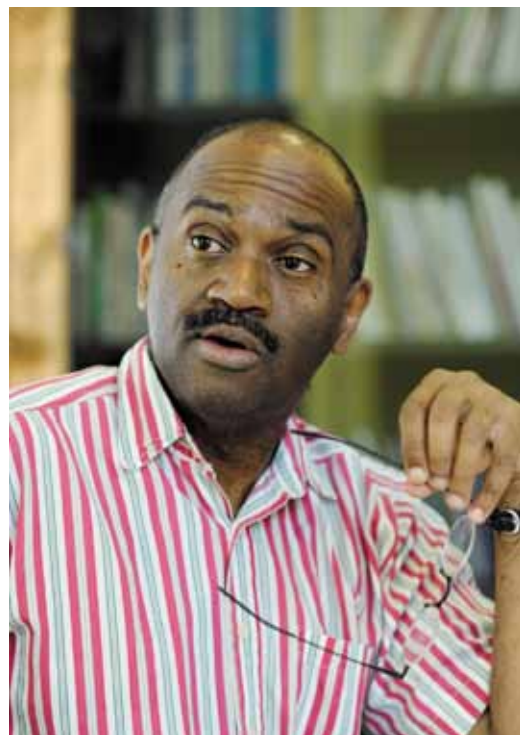
...

Métier d'avenir... avenir du métier ?

IL EST NÉCESSAIRE
DE REVENIR
À UN RECRUTEMENT
AU NIVEAU LICENCE
POUR TOUT LE MONDE,
PUIS DE PROPOSER
UNE ENTRÉE
PROGRESSIVE
DANS LE
MÉTIER ET UNE
FORMATION COMME
FONCTIONNAIRE
STAGIAIRE – CE QUI
EST DIFFÉRENT
DU POINT DE VUE
DU STATUT –
QUI ABOUTIRAIT
À UNE TITULARISATION
ET À LA VALIDATION
D'UN MASTÈRE.

... former réellement : c'est exactement le type de projet que le précédent ministre avait dans ses cartons ! On nous avait parlé de contrats d'alternance pour les jeunes intéressés par les métiers de l'Education nationale. Les contrats aidés, on en a eu, ces dernières années, en particulier avec des collègues chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap (Avs) ou ceux chargés de l'aide aux directions d'école (Evs). On a pu constater que ces personnels étaient exploités sans être formés et que, au bout de trois ans, on leur disait au revoir. Cela s'est avéré catastrophique pour les élèves qui en avaient besoin, pour les établissements en manque de soutien administratif et pour les personnes concernées, qui sortent de trois années d'expérience sans aucune possibilité d'insertion professionnelle. Des actions aux prud'hommes ont d'ailleurs permis à certains d'entre eux de faire condamner l'Education nationale. Et on recommencerait avec ces « *emplois d'avenir* » ? Pour nous, il est nécessaire de revenir à un recrutement au niveau licence pour tout le monde, puis de proposer une entrée progressive dans le métier et une formation comme fonctionnaire stagiaire – ce qui est différent du point de vue du statut – qui aboutirait à une titularisation et à la validation d'un mastère. Il y a à la fois nécessité de se former en se confrontant à des problématiques de terrain, mais aussi d'avoir un travail universitaire de recherche sur sa pédagogie et sa pratique : mais cela coûte de l'argent. Vincent Peillon a rencontré les stagiaires de Créteil à la fin août, il leur a avoué que cette proposition était cohérente mais pas réalisable dans le contexte actuel. Le budget aura encore le dernier mot.

– **Yvon Guesnier** : Sans moyens objectifs, il faudra déjà dix ans pour se « refonder » en termes quantitatifs ! Quant à la conception du métier, aux contenus, etc., on peut par exemple s'interroger sur le fait que les programmes de 2008 et le « *socle commun* » ne sont en rien remis en cause, alors que les trois quart des professeurs des écoles rejettent cette façon de voir l'Ecole, jugée parmi les plus réactionnaires depuis l'après-guerre. Il faudrait que, à telle date, tous les enfants de France sachent telle chose, sans aucune prise en compte des rythmes d'apprentissage de chaque enfant, pourtant censés être « *au centre du système éducatif* ». De nouveaux métiers se sont imposés comme indispensables : il faudrait



Patrick Désiré.

notamment rentrer les auxiliaires de vie scolaire – qui accompagnent les élèves handicapés – dans un corps de métier : même chose pour les Evs – aides à la direction d'école –, dont le nombre a considérablement diminué à cette rentrée, peut-être par effet de transfert de budget...

Par ailleurs, même si c'est agréable de pouvoir enfin reparler du métier et des enjeux pédagogiques, on ne voit pour l'instant se profiler aucune remise en cause fondamentale du fonctionnement des structures, toujours très hiérarchisées. On est vraiment dans un schéma où le débat se tient en haut : c'est là que les décisions seront prises et pourront ensuite être répercutées vers « le bas » ! On connaît les limites de l'exercice, mais il aurait peut-être été intéressant de consulter l'ensemble des enseignants, et pas seulement leurs représentants syndicaux. Même au niveau local, les recteurs sont censés organiser des colloques à la fin septembre, mais sur quels créneaux horaires et où ? Il est encore à craindre que seuls les « responsables », les plus disponibles, prennent la peine de se déplacer... De quelles remontrances l'expérience du débat pourra-t-il alors vraiment s'enrichir ? Pour illustration, le ministère annonce des enseignants surnuméraires – plus d'enseignants que de classes – qui vont être réaffectés dans certaines écoles, à titre expérimental. Mais ces « expérimentations » ont déjà été menées et évaluées, avec des bilans divers en fonction des projets et des pédagogies mis en place. Qu'à cela ne tienne : on recommence en attendant de pouvoir faire à plus grande échelle...

– **Options** : Quels vous paraissent être les chantiers d'urgence pour répondre aux enjeux de l'Education nationale, et comment engager les évolutions nécessaires des métiers enseignants ?

– **Matthieu Brabant** : Tout d'abord, vraiment



Yvon Guesnier.

LE CLIMAT A CHANGÉ,
ON ÉTAIT
DANS UNE SITUATION
DE BLOCAGE,
ON REVIENT
À UNE CERTAINE
NORMALITÉ DANS
LES RELATIONS ENTRE
ORGANISATIONS
SYNDICALES
ET INSTITUTIONS.
RESTE À MIEUX
IMPLIQUER
L'ENSEMBLE
DES ENSEIGNANTS
DANS LES RÉFORMES :
ELLES NE SERONT
EFFICACES QUE
SI LES ENSEIGNANTS
Y VOIENT DES
RÉPONSES À LEURS
BESOINS DANS
L'EXERCICE
DE LEUR MÉTIER.

résorber la précarité dans l'Education nationale. Outre les quatre-vingt mille assistants d'éducation sous contrat de droit public (pendant six ans maximum), on dénombre environ trente-sept mille contractuels enseignants, Cpe, administratifs : par exemple, un enseignant du second degré sur dix est en Cdd, révocable à chaque fin de contrat et sans aucune perspective d'intégration à la fonction publique, alors qu'il exerce des missions permanentes. Le protocole sur la résorption de la précarité exclut la moitié de ces personnes. Pour les éligibles, le nouveau ministre a confirmé qu'il y aurait un examen professionnel (pour les Plp) et un concours réservé pour les autres – incluant une épreuve orale en plus. Rien ne l'empêchait de proposer le dispositif le plus favorable pour ces personnels, qui font depuis des années la preuve de leurs compétences à leur poste ! Cela va de pair avec la nécessité de démocratiser le recrutement des personnels et de revaloriser le métier, y compris du point de vue financier ; c'est important, car les collègues en galère acceptent des heures supplémentaires pour avoir un salaire décent, et cela participe à la dégradation des conditions d'exercice du métier : pour être mieux considéré, il faut être mieux payé, et vice-versa. Pour les élèves, une réelle démocratisation devra passer par un travail sur l'orientation, pour qu'aucune voie ne soit vécue comme une voie de relégation. De plus, si le gouvernement ou les collectivités locales font le choix de laisser les entreprises seules prendre en main les formations industrielles, nous avons du souci à nous faire quant à la capacité de notre pays à lutter contre la désindustrialisation et à rebondir à l'avenir.

– **Yvon Guesnier** : Il faut revenir sur la carte scolaire, qui a accélérée la ghettoïsation de certaines zones, et recréer de la mixité sociale, mais cela relève d'une volonté politique qui dépasse celle du gouvernement, engage les collectivités locales et toute la société. C'est plus facile de détruire que de construire, il faudra des années de volontarisme pour reconstruire une Ecole où les enseignants et les élèves se sentent bien. Le tri social marque désormais aussi la sociologie enseignante. Ces dernières années, les jeunes enseignants issus de milieux sociaux défavorisés se raréfient, ce qui n'est pas pour autant le signe que devenir enseignant relève encore de la promotion sociale. Le métier s'est par ailleurs fortement féminisé, ce qui est généralement un signe de « déclassification »... Toujours est-il que, pour ce que j'en vois, ces jeunes enseignants, qui ont fait de très bonnes études, ont le plus grand mal à imaginer ce que peut être la vie dans un quartier pauvre et de quoi est fait le quotidien de leurs élèves en dehors de l'école. Je les encourage d'ailleurs à explorer l'environnement de leurs élèves pour mieux les comprendre et s'adapter. Ils sont en fait de moins en moins nombreux à s'imaginer enseignants toute leur vie : c'est bien pour trouver un emploi stable et pas trop



Matthieu Brabant.

loin de chez soi (le recrutement dans le premier degré est académique). Il faut se mobiliser pour redonner des perspectives aux enfants comme aux personnels...

– **Patrick Désiré** : Le climat a changé, on était dans une situation de blocage, on revient à une certaine normalité dans les relations entre organisations syndicales et institutions. Reste à mieux impliquer l'ensemble des enseignants dans les réformes : elles ne seront efficaces que si elles correspondent à une attente, si les enseignants y voient des réponses à leurs besoins dans l'exercice de leur métier. Les enseignants ne sont pas de simples exécutants, ils sont des concepteurs qui produisent et transmettent des savoirs. Ils ont des choses à dire sur leurs pratiques, des interrogations sur leur métier, un besoin d'échange permanent avec leurs pairs et de soutien de leur hiérarchie. Il faut les consulter plus largement pour travailler efficacement à la mise en place d'un cadre cohérent, de priorités claires, encourager les expériences qui marchent.

La Cgt Educ'Action va publier un certain nombre de ses déclarations dans le cadre des ateliers actuels sur la « refondation ». Les thèmes d'échanges y sont d'une grande diversité, mais nous déplorons juste que l'on ne se donne pas plus de temps pour impliquer tous les acteurs et s'engager sur des projets de long terme. Nous attendons aussi de connaître le projet de loi de finances 2013, qui déterminera en partie le projet sur la refondation de l'école. A sa publication, au début janvier, nous prendrons également contact avec les parlementaires pour faire peser notre point de vue. Car si on nous affirme que l'école est prioritaire, nous nous demandons toujours dans quelle mesure, jusqu'à quand et au détriment de quels autres secteurs. Bref, nous resterons vigilants...



MARLENE AWAAD / MXP/PP

EMPLOI QUELLE REFONDATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL?

FLEXI-SÉCURITÉ OU NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL SALARIÉ ?
CETTE QUESTION CLÉ SE TROUVE AU CŒUR DE L'AGENDA PROPOSÉ
AUX PARTENAIRES SOCIAUX PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL.

Avant de proposer au printemps prochain un projet de loi au Parlement, le ministre du Travail, Michel Sapin, a donné trois mois aux syndicats et au patronat pour s'accorder sur de nouvelles bases pour l'emploi. Les axes de travail qu'il leur a proposés le 7 septembre sont de quatre ordres :

Lutter contre la précarité. il s'agit de remettre de l'ordre dans un marché du travail sur lequel moins de la moitié des offres collectées sont désormais d'une durée supérieure à six mois. Le gouvernement invite donc les partenaires sociaux à trouver les moyens « pour que le Cdi demeure ou redevienne la forme normale d'embauche ». Pour ce faire, il propose de moduler les taux de cotisation des entre-

prises en fonction du type de contrat de travail présenté. Une proposition contre laquelle le patronat a toujours milité mais qui fait écho à celle soutenue depuis des années par la Cgt lorsqu'elle demande d'asseoir les cotisations sur « la politique sociale des entreprises ». Le débat risque d'être tendu. D'autant que, à sa marge, une autre question s'impose : « En se développant, les ruptures conventionnelles ont vidé le Cdi de ses vertus protectrices », rappelle Jean-François Bolzinger, secrétaire générale adjoint de l'Ugict. *Quid* donc désormais de ce dispositif qui a déjà permis aux employeurs de rompre plus de quatre cent quatre-vingt mille Cdi en s'exonérant de leurs responsabilités ?

Anticiper les évolutions de l'activité, de

l'emploi et des compétences. Deuxième point sur lequel le gouvernement invite le patronat et les syndicats à négocier : le développement des accords de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Pour y parvenir, proposition est faite d'un meilleur partage des informations par les employeurs avec les élus et mandatés et un renforcement de l'« employabilité des salariés ». Pour la Cgt, l'enjeu est simple : ce chantier ne doit pas simplement mener les partenaires sociaux à s'accorder sur les moyens d'accompagner les restructurations, mais aussi permettre aux salariés de faire valoir leur voix pour développer l'activité, poursuit Jean-François Bolzinger. Droits d'intervention des salariés dans la gestion, dans les projets de développement et les choix stratégiques, « moyens pour décrypter les structures capitalistiques des grands groupes, la manière dont ils jouent de leurs filiales pour échapper à leurs responsabilités », ajoute Pascal Debay, membre de

la direction confédérale de la Cgt : c'est aussi de cela qu'il va falloir parler ces prochaines semaines.

Améliorer les dispositifs de maintien dans l'emploi. En la matière, le gouvernement use de termes savamment pesés : il évoque l'amélioration des dispositifs de chômage partiel et la construction d'« *un dispositif unifié [offrant] une alternative plus efficace aux licenciements économiques et des solutions en matière de formation, à l'instar de ce qu'ont su faire certains de nos voisins européens* » ; la nécessité d'apporter des « *garanties juridiques, pour les salariés et les entreprises, lorsque les accords collectifs visent à maintenir l'emploi et l'activité dans un contexte de difficultés conjoncturelles aiguës* ». De l'usage des mots « *flexi-sécurité* » ou « *accords compétitivité-emploi* », il se garde bien d'y avoir recours. Pourtant, le risque d'engager les partenaires sociaux à négocier sur ces thèmes se précise, prévient Pascal Debay. Pour mémoire : au Danemark, modèle s'il en est de la flexi-sécurité, le taux de chômage des jeunes a doublé ces cinq dernières années, passant de 7,2 % à 15 %. Et, dans un article paru récemment dans *Les Notes de l'ies* (Institut européen du salariat), Jean-Pascal Higelé, chercheur au GREE (Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi), rappelait que, entre ce concept ou la « *sécurisation des parcours professionnels* » et la sécurité sociale professionnelle défendue par la Cgt, il y avait une différence fondamentale : « *des droits au service du marché du travail dans le premier cas, des droits au service de l'émancipation des travailleurs dans le second* ».

Améliorer les procédures de licenciement collectif. Dernière et ultime proposition de négociation faite par le ministre du Travail, celle de « *clarifier et sécuriser les procédures de licenciement en favorisant leur traitement le plus en amont possible, en particulier concernant la nature et la temporalité de l'intervention de tiers dans les procédures* ». Une approche qui peut satisfaire le combat des employeurs pour se débarrasser du regard des juges, « *pour transformer la relation salariale en une relation de gré à gré* », s'inquiète Pascal Debay. Ces derniers mois, de nombreux jugements sont venus préciser les conditions de licenciement économique. Est-ce ce processus qu'il faut d'urgence stopper ou la priorité est-elle de donner de nouvelles armes aux salariés pour défendre l'emploi ? Les négociations s'ouvrent. De leur issue dépendra la refondation du marché du travail à venir. ►

Martine HASSOUN

CRISE S'ÉMANCIPER DES MARCHÉS FINANCIERS

POUR DESSERRER L'ÉTAU BUDGÉTAIRE QUI EMPÊCHE LES ÉTATS DE RENOUER AVEC LA CROISSANCE ET L'EMPLOI, DES MARGES DE MANŒUVRE EXISTENT. EXPLICATION DE MICHEL HUSSON, CHERCHEUR À L'IRES, MEMBRE DU COLLECTIF DES ÉCONOMISTES ATTERRÉS.

« C et été, un appel a été lancé par plusieurs économistes européens, dont Patrick Artus et Jean-Paul Fitoussi pour la France. C'est un véritable cri d'alarme : *"L'Europe marche, telle un somnambule, vers une catastrophe aux proportions incalculables."* Beaucoup d'économistes commencent à comprendre que l'austérité généralisée mène l'Europe dans le mur. Il faut donc renoncer à une réduction très brutale des déficits qui engendre la récession. Les États devraient pouvoir financer leurs déficits en dehors des marchés financiers. Cela pourrait se faire par un emprunt forcé, par l'obligation faite aux banques privées de détenir un certain volant de titres de la dette publique ou par l'intervention

directe ou indirecte des banques centrales. Aujourd'hui, les pays européens n'ont pas le droit de faire financer leurs dettes par leurs banques centrales. Celles-ci peuvent prêter aux banques privées qui prêtent ensuite aux États à des taux très élevés, mais il n'existe pas de sources de financement direct des dépenses publiques. Les gouvernements doivent donc s'émanciper des marchés financiers et des agences de notation qui, d'ailleurs, mettent en doute la



MILENA BONIEK / MAXPPP

L'austérité budgétaire rend impossible l'intervention publique nécessaire pour amorcer la transition vers un autre mode de développement.

viabilité des politiques d'austérité. C'est la condition préalable pour envisager une alternative à la récession qui s'est, de fait, installée en Europe. La situation est extrêmement grave.

» Après avoir stagné à un niveau déjà élevé, le chômage est reparti à la hausse, et c'est aujourd'hui le noyau dur du salariat qui est touché. Flexibiliser le marché du travail, réduire le coût du travail, rogner les droits et les garanties collectives, tout cela au nom de la compétitivité, c'est une stratégie vouée à l'échec, pour les mêmes raisons que l'austérité budgétaire ne peut pas fonctionner. Comme tous les pays mènent en même temps ces politiques régressives, le résultat ne peut être que la récession et encore plus de déficits.

» Une partie de la dette est illégitime parce qu'elle est le résultat de cadeaux fiscaux, mais cela ne veut pas dire que l'endettement public est un mal en soi. Il peut être vertueux s'il finance des investissements publics socialement et écologiquement utiles et conduire à des créations d'emplois. Mais l'austérité budgétaire rend impossible l'intervention publique nécessaire pour amorcer la transition vers un autre mode de développement. Au-delà de la crise des dettes, le capitalisme est dans une impasse. Il profite de la situation pour engager une thérapie économique et sociale de choc. Une autre politique est possible, pour renouer avec l'emploi et le développement, l'investissement et la satisfaction des besoins sociaux. Mais elle n'est possible que si on remet en cause la répartition des revenus que les politiques actuelles cherchent au fond à préserver. »

Propos recueillis par M.H.

SANOFI RECHERCHE: LES RAISONS DE LA COLÈRE

L'INTERSYNDICALE CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC DEMANDE LE GEL DU PLAN DE RESTRUCTURATION ANNONCÉ AU DÉBUT DE L'ÉTÉ PAR LE GROUPE PHARMACEUTIQUE. ENTRE 1 200 ET 2 500 POSTES SÉRAIENT MENACÉS DANS LE SECTEUR DE LA RECHERCHE.



Les pouvoirs publics ont les moyens de se faire entendre, en imposant notamment le gel du plan de restructuration tant que Sanofi n'a pas précisé comment il a utilisé les 130 millions d'euros d'impôt crédit recherche accordés par l'État.

A Toulouse ou à Montpellier, les «jeudis de la colère» ont rythmé l'été des salariés du secteur recherche et développement de Sanofi. En annonçant, le 5 juillet dernier, un vaste plan de réorganisation du secteur à l'horizon 2015, la direction du groupe pharmaceutique (vingt-huit mille salariés en France) a en effet autant provoqué la colère que la stupeur: «*En 2009, une centaine de chercheurs sur le site de Toulouse, neuf cents sur tout le territoire, étaient partis en cessation progressive d'activité, ce qui avait déjà considérablement réduit nos capacités de recherche. On pensait alors que cette hémorragie était stoppée*», explique Gérard Falquet, délégué syndical Cgt du site toulousain. D'autant que, avec des équipements de pointe, parmi lesquels la chimiothèque renfermant un million de molécules, les salariés avaient confiance en la pérennité du site.

Mais, après avoir mis en œuvre un plan d'économie de 2 milliards d'euros en 2009, c'est encore à une réduction des coûts de 2 milliards que veut procéder la direction de Sanofi. Tous les sites sont impactés d'une manière ou d'une autre par ce nouveau pan de «*rationalisation*». Le site de Montpellier (1 160 salariés auxquels il faut ajouter 280 prestataires qui viennent travailler tous les jours) évoluerait vers un centre «*dédié au développement*», touchant par consé-

quent les unités de recherche. A Toulouse (640 salariés parmi lesquels 400 ingénieurs et 200 techniciens), «*toutes les options sont étudiées*», les syndicats craignant un désengagement total de Sanofi. Parmi les secteurs également touchés, citons Sanofi Pasteur (production de vaccins humains) ou les fonctions supports des différentes entités (services administratifs, informatique, achats, ressources humaines...). Au total, «*nous estimons entre 1 200 et 2 500 le nombre de postes menacés en France par ce nouveau plan*», avance Thierry Bodin, coordinateur Cgt chez Sanofi.

Le futur Oncopole en danger

Menacés au motif notamment, selon la direction, des pertes de brevets aux Etats-Unis et d'une «*productivité insuffisante de la recherche*». La Cgt fait une tout autre analyse: «*Ce plan s'inscrit très clairement dans la recherche d'une rentabilité maximale et d'une stratégie financière de court terme, au détriment des besoins de santé des populations, partout dans le monde*», explique Thierry Bodin. Qui cite des chiffres: alors que 3 700 postes ont déjà été perdus entre 2009 et 2012, les dividendes versés aux actionnaires en 2011 (3,55 milliards d'euros) ont augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente; l'augmentation atteint 120 % en sept ans. A

Toulouse, les syndicats craignent une délocalisation de la recherche aux Etats-Unis et dans les pays émergents comme la Chine ou l'Inde, dans un contexte où, par ailleurs, la stratégie de Sanofi vise à développer une industrie non pharmaceutique mais de santé.

A Montpellier, grande ville universitaire, Alain Joanne, élu Cgt du comité d'entreprise, conteste également un autre argument avancé par la direction pour justifier ses choix: la «*faiblesse*» supposée du tissu scientifique environnant les sites concernés. «*Selon la direction, ce tissu scientifique ne serait pas à la hauteur. C'est volontairement ignorer les coopérations public-privé qui se sont en particulier nouées avec le Cnrs ou l'Inserm*», souligne-t-il. Même sentiment à Toulouse, où un désengagement de la recherche Sanofi mettrait notamment en danger le futur Oncopole (quatre mille emplois à terme), ce site de soins et de recherche dédié à la lutte contre le cancer, en création sur les ruines d'Azf et basé justement sur un pôle de recherche public-privé, au plus près des patients. Le 23 juillet dernier, lors d'un «jeudi de la colère», élus et scientifiques toulousains ont d'ailleurs manifesté aux côtés des chercheurs de Sanofi pour témoigner de leur inquiétude et défendre l'avenir de l'Oncopole.

A l'heure où nous écrivons, la direction du groupe pharmaceutique n'avait toujours pas précisé ses intentions, attendant la fin du mois de septembre pour le faire. Sur les sites, la détermination des salariés à défendre la recherche restait totale: en témoigne la manifestation nationale du 13 septembre qui, à l'appel de l'intersyndicale (Cgt, Cfdt, FO, Cfe-Cgc, Cftc), a vu converger vers le centre de recherche toulousain les salariés des sites de production et de recherche, dont ceux de Montpellier. Au cours de l'été, l'intersyndicale a été reçue par différents ministères et fait la proposition d'un gel des plans de restructuration, avec la tenue d'une table ronde entre pouvoirs publics, direction et organisations syndicales mettant sur la table tous les éléments du problème: économiques, sociaux, industriels, dont l'utilisation des profits. «*Les pouvoirs publics ont les moyens de se faire entendre*, affirme Thierry Bodin pour la Cgt, *en imposant notamment le gel du plan de restructuration tant que Sanofi n'a pas précisé comment il a utilisé les 130 millions d'euros d'impôt crédit recherche accordés par l'Etat*.» Dans le cas contraire, ce serait un très mauvais signal lancé aux entreprises bénéficiaires, qui licencient en ayant reçu par ailleurs des aides de l'Etat. Dans un secteur, celui de la santé, où ses possibilités d'intervention sont réelles. ▼

Christine LABBE

CADRES UN STATUT QUI NE FAIT PLUS RÊVER

LA MOITIÉ, À PEINE, DES SALARIÉS ASPIRE À DEVENIR CADRE. PLUS QU'INVESTIR LA SPHÈRE PROFESSIONNELLE, UNE MAJORITÉ VEUT POUVOIR LA CONJUGUER AVEC SA VIE PERSONNELLE.

Vivre ou faire carrière. Si l'équation professionnelle est celle-ci, alors une majorité de salariés a choisi. Il y a quelques mois déjà, l'Apec soulignait le peu d'appétence des ouvriers, des employés mais aussi des techniciens et agents de maîtrise à atteindre le statut cadre : 48 % en moyenne disaient aspirer à une telle perspective ; à peine 54 % des agents de maîtrise et 60 % des techniciens. Dans une de ses dernières livraisons (*Bref*, n° 298), le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) confirme le refus grandissant des personnels à prétendre à cette position. Après avoir mené l'enquête dans une trentaine d'entreprises, sondé des Drh et des salariés, ses chercheurs constatent à nouveau que « les salariés occupant des emplois intermédiaires » n'aspirent plus vraiment à devenir cadres. La disponibilité et l'amplitude de travail demandées

aux personnels d'encadrement en sont les deux premières raisons. Mais d'autres inquiétudes mènent nombre de techniciens à ne pas postuler un tel passage : le stress et la charge mentale que sous-tendent les fonctions de management, notamment. « *Je veux pouvoir profiter de mes congés et fermer la porte [sur mon travail]* », explique l'un d'eux aux chercheurs du Céreq. « *Si un jour je passais chef de rayon, ajoute un autre, j'aurais peur que ça impacte sur la vie de famille.* » « *Les heures que je passerai au travail, je ne les passerai plus avec ma famille* », argumente-t-il tout simplement.

Une critique acerbe du management

Salariés de sexe féminin, techniciens ayant dépassé la trentaine ou personnels n'ayant encore jamais occupé de fonctions d'encadrement : ce sont eux qui, les plus nombreux, adoptent une telle posture. Mais ils ne sont pas les seuls à préférer abandonner leurs ambitions plutôt que d'entamer leur qualité de vie hors travail, les exigences de mobilité et de disponibilité apparaissant désormais comme des concessions trop lourdes pour se jeter à l'eau. Longtemps la crainte de perdre son métier, de s'éloigner de ses



collègues et de quitter son groupe social justifiait le refus de certains salariés de ne pas postuler une telle évolution de carrière. A présent s'ajoutent le reproche fait au management d'être déconnecté des réalités du travail. L'ambiance délétère dans laquelle les cadres évoluent fait désormais office de repoussoir.

De cette critique acerbe de l'entreprise et de son mode de gestion qu'ils constatent, les chercheurs du Céreq concluent à la nécessité pour les responsables des ressources humaines de trouver des moyens pour organiser l'évolution professionnelle des techniciens ou des agents de maîtrise qui ne voudront pas devenir cadres. Une autre approche est possible : que les responsables de la fonction « personnel » s'interrogent sur la façon de ne pas perdre sa vie à la gagner, sur des moyens qu'ils peuvent garantir pour préserver les conditions de travail et la cohésion des collectifs... Car, enquête après enquête, ce que les techniciens disent des cadres, les cadres eux-mêmes le dénoncent. Dans un récent sondage réalisé pour l'Ugict-Cgt, l'institut OpinionWay relevait que 42 % des cadres considéraient aujourd'hui leur salaire comme insuffisant ; un pourcentage identique que leur temps de travail ne cesse d'augmenter ; 83 % que les pratiques managériales sont incapables de se remettre en cause ou de s'améliorer... ▶

Martine HASSOUN

Devenir cadre : ce qui fait fuir

- Pas envie d'encadrer d'autres personnes ou de devenir chef : 51 %.
- Désir de concilier vie personnelle et professionnelle : 37 %.
- Risque de s'éloigner de son cœur de métier : 34 %.
- Risque de s'éloigner de ses collègues : 33 %.
- Trop de responsabilités : 19 %.
- N'apporterait pas grand-chose au niveau salarial : 17 %.
- Donnerait trop de travail : 17 %.

Source : Enquête Apec, 2009.

UGICT

Calendrier

• Conférence

La commission départementale Ugict-Cgt de Paris organise une conférence départementale, le 27 septembre, de 9 heures à 18 heures, à la Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau, à Paris. A son ordre du jour : les revendications des salariés parisiens pour les années à venir.

• Travail

L'Institut régional du travail d'Aix-en-Provence et le Lest-Cnrs organisent un colloque sur les jeunes et le travail. Il se déroulera les 4 et 5 octobre prochains, dans l'hémicycle du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Marseille.

• Ugict-Cgt

En octobre 2012, l'Ugict-Cgt réunira son Conseil national les mercredi 17 et jeudi 18.

• Initiative

Du 22 au 27 octobre 2012, se tiendra la neuvième édition de la Semaine de la qualité de vie au travail organisée par le réseau de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail). Cette édition sera en particulier consacrée au trentième anniversaire des Chst (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

• Colloque

Les enjeux économiques, sociaux et politiques du vieillissement : tel est le thème du colloque que le Clersé (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques) organise à Lille, du 22 au 24 novembre 2012.

Formations

• Retraites

Du 15 au 19 octobre 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage de formation sur les retraites au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette, alors que la refonte totale de notre système de retraite est à l'ordre du jour et qu'un débat national a été fixé par la loi au premier semestre 2013. Objectif de cette session : permettre à un maximum de militants de maîtriser les nouveaux enjeux de la retraite, notamment les notions de « prestations et cotisations définies » ; analyser les propositions de la Cgt et de son Ugict pour préserver le droit à la retraite à soixante ans pour tous, avec au moins 75 % de taux de remplacement. En savoir plus à l'adresse électronique suivante : <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• **Management.** Du 21 au 26 octobre 2012, l'Ugict-Cgt et l'Institut du travail de Strasbourg organisent un stage « Pour un autre management, construire un management alternatif ». L'objectif de ce stage est de faire le point sur la question du management aujourd'hui, dans la perspective de construire une démarche pour un management alternatif. Parmi les thèmes traités : les formes et les dérives du management actuel ; la place du management dans l'environnement économique (mondialisation, transformation des stratégies et de l'organisation des entreprises...) ; les problématiques de l'évaluation et de la responsabilité et les droits nouveaux à conquérir... Cette session de cinq jours se déroulera à l'Institut du travail de Strasbourg, université Robert-Schuman. En savoir plus au 01 48 18 81 25.

la revue des revues

Santé Même si les Français restent globalement satisfaits de leur système de santé, la question du financement des dépenses, notamment, impose d'ouvrir une réflexion générale sur ce thème. C'est ce que proposent de faire les *Cahiers français*, publiés par la Documentation française, dans un numéro abordant une multiplicité de sujets. Parmi eux : l'hôpital après la loi de 2009 ; les inégalités de santé en France ; les systèmes de santé occidentaux et leurs évolutions ; les maladies professionnelles... « La Santé, quel bilan ? » Collection *Cahiers français*, n° 369.

Géopolitique C'est à une géopolitique de l'océan Indien que nous invite la revue *Hérodote*, en nous rappelant, dans un premier temps, que l'océan Indien est une zone stratégique de première importance. L'Union européenne, par exemple, y est présente depuis 2009, via la force de lutte « antipiraterie » dans le golfe d'Aden, au large des côtes somaliennes. Les contributeurs de ce numéro éclairent par ailleurs les enjeux d'un océan qui joua jadis un rôle essentiel et retrouve aujourd'hui, avec la puissance des grands Etats émergents comme l'Inde, une place considérable dans l'économie mondiale. Revue *Hérodote*, n° 145, 2^e trimestre 2012.

Crise Une nouvelle édition de la revue *Regards croisés sur l'économie*, publiée par les Editions La Découverte, s'interroge sur « Des solutions pour sortir de l'impasse » en Europe. Elle a ainsi réuni de nombreux experts pour tenter d'expliquer les causes du mal européen et proposer des pistes pour une sortie de crise (euro-obligations, harmonisation fiscale, politiques de croissance...). A lire notamment : « L'austérité est-elle la solution à la crise ? » « Quel budget européen pour l'après-crise ? » « Quel développement industriel ? » *Regards croisés sur l'économie*, n° 11, juin 2012. En savoir plus sur le site de la revue : <www.rce-revue.com>.

Economie C'est à la Turquie que s'intéresse le dernier numéro de la revue *Problèmes économiques*. Baptisée ici « le nouveau tigre », la Turquie a certes aussi souffert de la crise financière de 2008. Mais, avec un taux de croissance de l'ordre de 8,8 % au deuxième trimestre 2012, le pays fait aujourd'hui preuve d'un « *surprenant dynamisme* ». Les auteurs en analysent les causes (consommation, investissements, commerce extérieur...) tout en soulignant les risques, à l'avenir, d'une possible « surchauffe » : le modèle économique turc, préviennent-ils, est en effet en grande partie fondé sur le crédit. *Problèmes économiques*, n° 3047, La Documentation française, 2012.



Cette échéance doit aider la Cgt à avancer sur la construction de droits nouveaux, sur le développement du syndicalisme de proximité, du syndicalisme de territoire qu'elle entend construire.

REPRÉSENTATIVITÉ TPE : DES ÉLECTIONS QUI COMPTERONT

POUR DÉTERMINER LA REPRÉSENTATION SYNDICALE PAR BRANCHE ET AU NIVEAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL, LA LOI DU 20 AOÛT 2008 A PRÉVU LA CONSULTATION DES SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES. LE SCRUTIN AURA LIEU DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE. ENJEU SYNDICAL.

Plus que deux mois avant que ne se déroule la première consultation professionnelle jamais organisée auprès des salariés des très petites entreprises (Tpe). Du 28 novembre au 12 décembre prochains, quatre millions et demi d'employés, d'ouvriers, de cadres et de techniciens sont appelés aux urnes. Salariés du commerce et de l'artisanat ou de l'économie sociale, du secteur libéral ou de particuliers, tous vont être invités à désigner les représentants de leur choix ; les syndicalistes qui, dans les branches ou lors des négociations interprofessionnelles, seront chargés de les défendre. Depuis la mi-mai, des militants de la Fédération Cgt du commerce sillonnent la France à bord d'un bus pour les convaincre d'aller voter et de s'engager dans la bataille pour le développement des droits sociaux et syndicaux dans leurs entreprises. Unions locales et départementales aussi sont sur le pont pour aller à la rencontre des assistantes maternelles,

des techniciens de laboratoire, des agents commerciaux ou des cadres associatifs appelés à voter. Près de deux cent mille livrets d'information ont été imprimés à destination des jeunes apprentis. Une mobilisation sans pareille. Le scrutin qui s'annonce est capital. A eux seuls, les salariés des très petites entreprises représentent 20 % de l'emploi salarié dans le secteur concurrentiel, hors agriculture et

intérim. Avec le résultat des élections professionnelles dans le privé et la fonction publique, leur vote déterminera pour quatre ans l'influence de chaque organisation syndicale dans les branches et au niveau national, leur donnant ou pas le droit de négocier, de signer des accords et des conventions collectives. Plus encore, cette consultation offre aux confédérations une occasion inespérée d'aller à la rencontre d'un salariat qu'il connaît peu et dans lequel il est mal implanté : un salariat plutôt féminin, davantage frappé que tout autre par la déréglementation du travail et la smicardisation des rémunérations. Les rares données statistiques sur cette population parlent d'elles-mêmes : 26,4 % des salariés des très petites entreprises travaillent à temps partiel et 11,3 % sont en Cdd ; 36 % de ceux exerçant dans des structures ne comptant qu'une personne étaient rémunérés au salaire de base de la convention collective, un pourcentage quatre fois plus élevé que celui relevé dans les entreprises de 20 à 49 personnes.

Emploi, salaires, conditions de travail : les ...

les cadres ?

Bien que moins présents que les autres catégories de salariés dans les Tpe, les cadres représentent 12 % du salariat. C'est dans les activités de services, dans les fonctions administratives et commerciales qu'ils sont le plus représentés. D'après une étude réalisée par Syndex pour l'Ugict, ils seraient, au total, entre 230 000 et 240 000. L'emploi, l'égalité professionnelle hommes-femmes et la défense du système des retraites constituent leurs principales préoccupations. Lors du prochain scrutin, une distinction sera faite entre les électeurs ouvriers, employés et techniciens qui voteront dans le collège « non-cadres » et les cadres dont le vote sera recensé dans un collège spécifique.

RUPTURE CONVENTIONNELLE LES PETITES ENTREPRISES SURREPRÉSENTÉES

... élections qui se profilent sont une autre occasion d'avancer les repères revendicatifs de la Cgt. De poursuivre la bataille pour l'égalité des droits dans les petites et grandes entreprises; de conquérir un plus grand contrôle des heures supplémentaires, un plus grand développement de la formation, l'accès de tous à une couverture maladie complémentaire, aux vacances et à la culture. Bien sûr, en cantonnant l'élection à un scrutin sur sigle ne prévoyant aucune représentation syndicale dans l'entreprise pour les salariés appelés à voter, le dispositif issu de la loi du 20 août 2008 est imparfait. Et, à la Cgt, comme dans les autres confédérations, les militants savent qu'ils vont devoir multiplier leurs efforts pour convaincre les électeurs à se déterminer. Mais des défis comme celui-ci, le syndicalisme est habitué à en relever. Soixante-dix-sept pour cent des établissements de vingt salariés et plus sont couverts par au moins une institution représentative du personnel, qu'elle soit ou non élue. Un pourcentage fort éloigné de la réalité de l'implantation du syndicalisme en entreprise...

Un syndicalisme de proximité

« Cette échéance doit nous aider à avancer sur la construction de droits nouveaux, sur le développement du syndicalisme de proximité, du syndicalisme de territoire que nous appelons aussi de nos vœux », confirme Philippe Antoine, conseiller confédéral en charge du dossier. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une réflexion est en cours pour mettre en place des référents syndicaux pour les personnels des Tpe, explique-t-il. Dans le secteur associatif, des discussions se poursuivent afin d'abaisser le seuil minimal pour la nomination de délégués syndicaux. A destination des plus petites entreprises, le syndicalisme n'est pas condamné à jouer les pompiers, à n'intervenir que lorsqu'il y a conflit, lorsqu'un licenciement menace. Il y a onze ans, rappelle Philippe Antoine, la ratification d'un accord relatif au « développement du dialogue social dans l'artisanat » avait permis la mise en place de commissions paritaires régionales et départementales interprofessionnelles; des lieux d'action et d'expression pour la défense de l'emploi et de la formation professionnelle, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, le développement du dialogue social. Demain avec les salariés des Tpe ?

Martine HASSOUN

LES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE MOINS DE CINQUANTE SALARIÉS SONT LES PREMIERS À FAIRE LES FRAIS DE CE NOUVEAU MODE DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.

Si, un temps, le recours aux ruptures conventionnelles du contrat de travail a semblé s'essouffler, l'usage de ce nouveau mode de rupture du contrat de travail reprend de plus belle. Au second semestre 2011, les services du ministère du Travail ont homologué 151 000 conventions de ce type, contre 136 000 au premier semestre de la même année et 132 000 au second semestre 2010. Au total, depuis le mois d'août 2008, date d'entrée en vigueur de ce dispositif, près de 885 000 salariés ont quitté leur entreprise de

la sorte, 23 500 en moyenne par mois sur les deux dernières années. Depuis l'introduction de ce mécanisme dans le Code du travail, la Cgt ne cesse d'en dénoncer l'esprit, soulignant le mépris du lien de subordination juridique dans laquelle se trouve le salarié par rapport à son employeur lorsqu'il signe une convention de la sorte; s'alarant de l'évidente tentation des chefs d'entreprise de se défaire de leurs responsabilités en transformant nombre de licenciements économiques en ruptures



Seuls 6% des salariés des Tpe sont assistés.

négoziées de gré à gré, réduisant ainsi de manière importante les droits des salariés licenciés.

Le département études, recherche et statistiques du ministère du Travail vient de sortir ses derniers chiffres sur les mouvements de main-d'œuvre en entreprise. Elles étayaient ces craintes: non seulement le nombre de démissions qui, logiquement, aurait dû diminuer avec la montée en charge de ce dispositif ne diminue pas – si les ruptures conventionnelles étaient si avantageuses pour les salariés, elles auraient dû prendre le pas sur les démissions qui, elles, ne permettent pas le bénéfice des allocations chômage –; mais, plus encore, c'est dans les plus petites entreprises, là où la représentation syndicale est la moins forte, là où les moyens de défense des salariés sont les plus faibles, que le recours aux ruptures conventionnelles est le plus marqué. Ainsi, de 2009 à 2011, les établissements de moins de cinquante personnes ont, à eux seuls, conclu les trois quarts des conventions signées dans l'ensemble des entreprises, 75 %, alors qu'ils n'emploient que quatre salariés sur dix du secteur privé et semi-public. Au second semestre 2011, le taux de ruptures conventionnelles s'élevait à 13,3 % dans les plus petits établissements de moins de dix salariés, contre 8 % dans les établissements de dix à quarante-neuf salariés et 3,5 % dans ceux de cinquante salariés ou plus. Des chiffres à mettre en perspectives avec ces autres fournis par le ministère du Travail l'an dernier: plus l'établissement est de petite taille, moins les salariés sont assistés. Dans les établissements d'au moins deux cent cinquante salariés, 17 % des salariés se sont fait assister en 2009, contre seulement 6 % dans les établissements de moins de dix salariés.

Martine HASSOUN

Fonction publique

Les agents en décharge syndicale bénéficient de l'intégralité des primes liées à l'exercice des fonctions

A quelle rémunération a droit un fonctionnaire bénéficiant d'une décharge d'activité syndicale, lequel est statutairement en position d'activité? Quel sort faut-il réserver aux éléments de rémunération autres que le traitement, notamment en cas de décharge totale d'activité? Telles sont les deux questions auxquelles a répondu la section du Conseil d'Etat dans une décision du 27 juillet 2012 ⁽¹⁾.

Edoardo MARQUÈS

Dans son pourvoi devant le Conseil d'Etat, M. Jean-Robert B. demandait à la plus haute juridiction administrative française d'annuler le jugement par lequel le tribunal administratif de Paris avait rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 31 octobre 2008 par laquelle le ministre des Affaires étrangères et européennes avait refusé de lui verser la prime de fonctions informatiques à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil d'Etat fait droit partiellement à la demande du requérant et, par-là même, règle définitivement la question des primes dues aux agents en décharge totale ou partielle. Il indique que « *le fonctionnaire de l'Etat qui bénéficie d'une décharge totale de service pour l'exercice d'un mandat syndical a droit, durant l'exercice de ce mandat, que lui soit maintenu le bénéfice de l'équivalent des montants et droits de l'ensemble des primes et indemnités légalement attachées à l'emploi qu'il occupait avant d'en être déchargé pour exercer son mandat, à l'exception des indemnités représentatives de frais et des indemnités destinées à compenser des charges et contraintes particulières, tenant notamment à l'horaire, à la durée du travail ou au lieu d'exercice des fonctions, auxquelles le fonctionnaire n'est plus exposé du fait de la décharge de service* ». Il poursuit en précisant que, « *sous les mêmes réserves, le fonctionnaire qui bénéficie d'une décharge partielle de service a droit, durant l'exercice de son mandat syndical, au versement de l'ensemble des primes et indemnités qui lui sont attribuées au titre des fonctions qu'il continue d'exercer, au taux déterminé pour les fonc-*

tions effectivement exercées appliqué sur la base d'un temps plein ».

LA PRIME INFORMATIQUE EST DUE AUX AGENTS EN DÉCHARGE SYNDICALE

En l'espèce, il ressortait des énonciations du jugement attaqué que M. B, secrétaire des systèmes d'information et de communication du ministère des Affaires étrangères, avait exercé des fonctions de programmeur de système d'exploitation au centre des transmissions diplomatiques du ministère entre 1986 et 1988, à la direction du chiffre, de l'équipement et des télécommunications entre 1993 et 1995 et au cabinet du ministre, où il servait en qualité de chiffreur, entre 1995 et 1999. Au cours de ces périodes, il avait perçu la prime de fonctions informatiques prévue par le décret du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information. Puis il avait bénéficié d'une décharge totale d'activité pour l'exercice d'un mandat syndical à compter du novembre 1999. Il avait d'ailleurs continué de percevoir la prime de fonctions informatiques jusqu'au mois de juillet 2008, à compter duquel le versement a été interrompu. Et c'est ainsi que, par une décision du 31 octobre 2008, le ministre des Affaires étrangères et européennes avait rejeté sa demande tendant au rétablissement du versement de cette prime mais avait différé la date de fin de versement au 1^{er} janvier 2009. Mais, pour le Conseil d'Etat, pour rejeter le recours pour excès de pouvoir formé par M. B

contre la décision du 31 octobre 2008, le tribunal administratif de Paris avait estimé que le bénéfice de la prime de fonctions informatiques était lié à l'exercice effectif des fonctions de traitement de l'information dans les centres automatisés de traitement de l'information et que les dispositions de l'article 33 de la loi du 11 janvier 1984 et de l'article 8 de la loi du 13 juillet 1983 ne sauraient donner droit aux fonctionnaires bénéficiant d'une décharge de service pour l'exercice d'un mandat syndical au versement de primes ou indemnités liées à l'exercice effectif de certaines fonctions. Or, en statuant ainsi, alors que, comme il a été dit, le fonctionnaire qui bénéficie d'une décharge totale de service pour l'exercice d'un mandat syndical a droit que lui soit maintenu le bénéfice de l'équivalent des montants et droits de l'ensemble des primes et indemnités légalement attachées à l'emploi qu'il occupait avant d'en être déchargé pour exercer son mandat, à l'exception des indemnités représentatives de frais et de celles qui sont destinées à compenser des charges et contraintes particulières auxquelles il n'est plus exposé, le tribunal administratif avait commis une erreur de droit. Ainsi, M. B était, par suite, fondé à demander l'annulation du jugement attaqué.

Antérieurement le juge administratif avait estimé qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne donnait aux fonctionnaires bénéficiant d'une décharge totale de service pour activité syndicale le droit de percevoir les primes ou indemnités non statutaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions ⁽²⁾. Le litige portait sur une indemnité de sujétions spéciales, dont le texte réglementaire de référence prévoit que « *l'interruption du service, quelle qu'en soit la cause, entraîne la suspension du versement* ».

(1) Conseil d'Etat (Section), 27 juillet 2012, M. Jean-Robert B., requête n° 344801 ;

(2) Caa Paris, 25 février 2004, requête n° 00PA01730.

Harcèlement sexuel et identité sexuelle : la réforme

A la suite de la décision du Conseil constitutionnel qui a annulé la disposition du Code pénal en matière de harcèlement sexuel, une loi vient modifier et rétablir des dispositions pour sanctionner le harcèlement sexuel sur le terrain pénal. Par ailleurs, dans cette même loi, des dispositions sont enfin prévues pour sanctionner les discriminations liées à "l'identité" sexuelle.

Michel CHAPUIS

Dans sa décision n° 2012-240 (Qpc du 4 mai 2012), le Conseil constitutionnel :

« 5. Considérant [...] que l'article 222-33 du Code pénal permet que le délit de harcèlement sexuel soit punissable sans que les éléments constitutifs de l'infraction soient suffisamment définis ; qu'ainsi, ces dispositions méconnaissent le principe de légalité des délits et des peines et doivent être déclarées contraires à la Constitution. »

« 7. Considérant que l'abrogation de l'article 222-33 du Code pénal prend effet à compter de la publication de la présente décision ; qu'elle est applicable à toutes les affaires non jugées définitivement à cette date. »

« DÉCIDE :

» Article 1^{er}. – L'article 222-33 du Code pénal est contraire à la Constitution.

» Article 2. – La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1^{er} prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées au considérant 7. »

Cette décision ne supprime pas « la loi sur le harcèlement sexuel », comme les médias l'ont indiqué. Elle ne supprime pas les dispositions de Code du travail (civiles et pénales), ni les dispositions de la loi du 27 mai 2008.

Cette décision supprime un article du Code pénal. Mais les poursuites engagées ne sont pas toutes entièrement annulées.

D'une part, les recours engagés peuvent parfois se poursuivre sur le fondement d'autres incriminations pénales : violences volontaires, harcèlement moral, tentative d'agression sexuelle ⁽¹⁾.

D'autre part, les actions engagées peuvent se poursuivre pour obtenir la réparation civile des préjudices liés au harcèlement ⁽²⁾.

La loi n° 2012-954 du 6 août 2012 (JO du 7 août) prévoit les dispositions suivantes :

« Art. 1 – Dispositions définissant le délit de harcèlement sexuel dans le Code pénal :

» Art. 222-33 – I. Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en

raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

» II. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

» III. Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende lorsque les faits sont commis :

» 1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

» 2° Sur un mineur de quinze ans ;

» 3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

» 4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;

» 5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice.

» Art. 2 – Dispositions sur les peines (doublées) en matière de harcèlement moral (article 222-33-2 du Code pénal) :

» deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende ».

« Art. 3 – Dispositions en matière de discrimination (Code pénal) :

» Art. 225-1-1. – Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 ou témoigné de tels faits, y compris, dans le cas mentionné au I du même article, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés [...].

» Art. 4 – Dispositions en matière de discrimination liée à "l'identité" sexuelle (Code pénal, Code

(1) Circulaire du 10 mai 2012, ministre de la Justice, Crim. n° 10-780-D2.

(2) Art. 12 de la loi du 6 août 2012.

du travail, statut de la fonction publique, loi du 27 mai 2008 – sur les discriminations, loi sur la liberté de la presse):

» I. Aux premier et second alinéas de l'article 132-77, au 7° de l'article 221-4, au 5° *ter* des articles 222-3, 222-8, 222-10, 222-12 et 222-13, à la seconde phrase de l'article 222-18-1, au 9° de l'article 222-24, au 6° de l'article 222-30, aux premier et second alinéas de l'article 225-1, au premier alinéa de l'article 226-19, au 9° de l'article 311-4 et au 3° de l'article 312-2 du Code pénal, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» II. Au 3° de l'article 695-9-17, au 5° de l'article 695-22 et au 4° des articles 713-20 et 713-37 du Code de procédure pénale, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» III. Au premier alinéa de l'article L.332-18 et au dernier alinéa de l'article L.332-19 du Code du sport, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» IV. A l'article L.1132-1, au 3° de l'article L.1321-3 et au 1° de l'article L.1441-23 du Code du travail, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» V. A l'article L.032-1 du Code du travail applicable à Mayotte, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» VI. Au neuvième alinéa de l'article 24, au troisième alinéa de l'article 32, au quatrième alinéa de l'article 33 et au premier alinéa de l'article 48-4 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» VII. Au deuxième alinéa de l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» VIII. Au premier alinéa de l'article 1^{er} et au 2° de l'article 2 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, après le mot: "*orientation*", sont insérés les mots: "*ou identité*".

» **Art. 5 et 6 – Dispositions sur les actions judiciaires des associations contre le harcèlement sexuel et contre les discriminations liées à "l'identité sexuelle"**

» **Art. 7 – Dispositions modifiées du Code du travail (élargissement du champ des bénéficiaires des dispositions contre les discriminations liées au harcèlement sexuel; nouvelle définition du harcèlement sexuel identique en droit pénal du travail et dans le Code pénal; affichage de la loi dans les entreprises...).**

» 1° A l'article L.1152-2, après le mot: "*salarié*", sont insérés les mots: "*, aucune personne en formation ou en stage*";

» 2° L'article L.1153-1 est ainsi rédigé:

» Art. L. 1153-1. – Aucun salarié ne doit subir des faits:

» 1° Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa

dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante;

» 2° Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers;

» 3° L'article L.1153-2 est ainsi modifié:

» a) Les mots: "*aucun candidat à un recrutement, à un stage ou à une période de formation*" sont remplacés par les mots: "*aucune personne en formation ou en stage, aucun candidat à un recrutement, à un stage ou à une formation*";

» b) Après le mot: "*subir*", la fin de cet article est ainsi rédigée: "*des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article L.1153-1, y compris, dans le cas mentionné au 1° du même article, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés*";

» 4° A l'article L.1153-3, après le mot: "*salarié*", sont insérés les mots: "*, aucune personne en formation ou en stage*" et les mots: "*des agissements*" sont remplacés par les mots: "*des faits*";

» 5° L'article L.1152-4 est complété par un alinéa ainsi rédigé:

» "*Le texte de l'article 222-33-2 du Code pénal est affiché dans les lieux de travail.*";

» 6° L'article L.1153-5 est complété par un alinéa ainsi rédigé:

» "*Le texte de l'article 222-33 du Code pénal est affiché dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche.*";

» 7° Aux articles L.1153-5 et L.1153-6, le mot: "*agissements*" est remplacé par le mot: "*faits*";

» 8° Le premier alinéa de l'article L.1155-2 est ainsi rédigé:

» "*Sont punis d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 euros les faits de discriminations commis à la suite d'un harcèlement moral ou sexuel définis aux articles L.1152-2, L.1153-2 et L.1153-3 du présent code.*";

» 9° Les articles L.1155-3 et L.1155-4 sont abrogés;

» 10° A la seconde phrase du premier alinéa de l'article L.2313-2, après le mot: "*résulter*", sont insérés les mots: "*de faits de harcèlement sexuel ou moral ou*";

» 11° Après le mot: "*moral*", la fin du 7° de l'article L.4121-2 est ainsi rédigée: "*et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L.1152-1 et L.1153-1*";

» 12° Au 2° de l'article L.4622-2, après les mots: "*lieu de travail*", sont insérés les mots: "*de prévenir le harcèlement sexuel ou moral*";

» 13° Au 1° de l'article L.8112-2, après la référence: "*225-2 du Code pénal*", sont insérés les mots: "*les délits de harcèlement sexuel ou moral prévus, dans le cadre des relations de travail, par les articles 222-33 et 222-33-2 du même code*".

» **Art. 8 – Dispositions concernant les droits et obligations des fonctionnaires.**

» **Art. 9 à 11 – Dispositions applicable à Mayotte, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.**

PARIS/ EXPOSITION

LE ROMANTISME VU DEPUIS SES INTÉRIEURS



© COOPER-HEWITT, NATIONAL DESIGN MUSEUM, SMITHSONIAN INSTITUTION / PHOTO MATT ELYNN

Edouard Petrovitch Hau (Estonie, actif en Russie, 1807-1887),
Petit Cabinet de l'impératrice Alexandra Feodorovna, 1830-1835.

Connaît-on assez le musée de la Vie romantique, sis au cœur du quartier dit jadis de « la Nouvelle Athènes » ? Associé au Cooper Hewitt (National Design Museum de New York), il propose une belle exposition : « Intérieurs romantiques ». Il s'agit de quelque quatre-vingts aquarelles peintes entre 1820 et 1890, issues de la collection d'Eugene V. Thaw, donnée en 2007 au Cooper Hewitt. On s'imisce en tout bien tout honneur dans l'intimité des demeures patriciennes les plus raffinées du XIX^e siècle. A l'époque s'impose – à travers l'Europe, en France, en Grande-Bretagne, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche comme en Russie et en Amérique du Nord – ce genre pictural séduisant, la « vue d'intérieur ». La société aristocratique-bourgeoise aime se retrouver dans l'enfilade de ces appartements où architectes et décorateurs à la mode rivalisent d'invention. Les images peintes de ces vastes salons et bibliothèques, antichambres, bureaux, salles de musique ou jardins d'hiver permettent de saisir la naissance d'un nouvel art de vivre fondé sur un confort chaleureux, le goût et les plaisirs de la conversation associés à la pratique épistolaire, à la musique de chambre et à la peinture intimiste. Des galeries d'Italie aux retraites de Bavière, des halls de Mayar aux chambres sur la Neva, se dessine ainsi le profil d'une société cosmopolite de cercles privilégiés où se rassemble volontiers une *gentry* cultivée. Ce panorama d'« intérieurs romantiques » permet au visiteur d'apprécier, du néogothique au style Biedermeier (lié à une conception sensible de la nature, une exécution minutieuse et une prédilection pour le petit format), le monde clos où ont pu se côtoyer les cercles polyglottes du pouvoir, de la finance et des arts et lettres.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 15 JANVIER 2013, HÔTEL SCHEFFER-RENAN – 16, RUE CHAPTAL, 75009 PARIS.

MELLIONNEC

GRANDES SCULPTURES DANS LE SITE DU CHÂTEAU DES PÈRES

L'association Kizellan à Mellionnec, village de quatre cent vingt-huit habitants dans les Côtes d'Armor, organise tous les deux ans, au château des Pères, qui se dresse majestueusement à Piré-sur-Seiche (35), une exposition de sculptures monumentales contemporaines. Cette fois, l'exposition, installée sur quelque dix hectares du parc entourant le château avec divers environnements (allées, pelouses, jardins, bois, façades, clairières, bord de l'eau, etc.), ne compte pas moins de quatre-vingt-trois œuvres d'envergure exécutées par quarante-deux artistes. Jean-Paul Legendre, propriétaire du château, a proposé à deux sculpteurs d'y installer leur atelier à demeure. Ce sont Sylvie Fournel-Icher, qui réalise une grande sculpture en granit actuellement en phase de finition, et Philippe Le Ray, qui a aménagé sa forge et souhaite vivement partager avec le public sa passion du métal chauffé à blanc.

• JUSQU'AU 15 NOVEMBRE, AU CHÂTEAU DES PÈRES, À 35150 PIRÉ-SUR-SEICHE, <WWW.KIZELLAN.FR>.

SORTIES FILMS

Magic Mike

STEVEN SODERBERGH (E.-U.)

C'est l'histoire d'un stripteaseur (Channing Tatum) qui, le jour, répare les toitures et crée des meubles. Il va avoir à sacrément s'expliquer sur sa double vie... Une comédie dramatique originale menée de main de maître.

Hold-up

ERIK SKJOLDBJAERG (NORV.)

Retraçant avec minutie les péripéties du braquage le plus spectaculaire qu'a connu la Norvège, ce film de gangsters est un modèle du genre.

Gangs of Wasseypur, Part 1

ANURAG KASHYAP (INDE)

Le premier chapitre de cette saga prouve que l'Inde, désormais, n'a plus rien à envier, du côté de la pègre, à un Occident pléthorique en la matière. Voici le temps du polar émergent au pays de Brahma.

The Dark Knight Rises

CHRISTOPHER NOLAN (E.-U.)

Cet ultime volet des aventures de Batman tirées de la bande dessinée, afin d'étoffer le champ d'inspiration cinématographique, possède une force peu commune, qui tient paradoxalement à la faiblesse par à-coups du superhéros et aux citations visuelles sur l'histoire du septième art qui émaillent la conduite du récit.

TROYES/ CÉRAMIQUES OÙ LES PEINTRES METTENT LEUR PATTE SUR LA PÂTE

Le musée d'Art moderne de Troyes a trente ans. Pour fêter ça, il offre au public une exposition qui met en regard des céramiques prêtées par le galeriste-collectionneur Marc Larock-Granoff et des œuvres du même ordre, propres au musée, dues à de grands maîtres de l'art moderne, tels que Gauguin, Renoir, Rouault, Dufy, Derain, Chagall, Matisse, Léger, Foujita, Picasso, Vlamincq, Van Dongen, Hartung, Soulages, Fontana...

Les deux cents chefs-d'œuvre venus de la collection Larock-Granoff sont donc confrontés à des toiles de ces maîtres ainsi qu'à des céramiques décorées par leurs soins. Pour Picasso, « Dans la céramique, l'artiste peut démontrer sa créativité et la force de son invention, comme dans un tableau, mais en plus, avec la sauvegarde des qualités spontanées d'un résultat qui est né concrètement, matériellement, de ses mains. »

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 2 DÉCEMBRE – 14, PLACE SAINT-PIERRE, 10000 TROYES,
TÉL.: 03 35 76 26 80, <WWW.MUSEES-TROYES.COM>.



Joan Miro, « Plat au personnage coloré », 1956, diamètre 37 cm, collection Larock-Granoff, Paris.

ARKA PHOTO LAB., SERGE VEIGNANT, 2012 / © ADAGP, PARIS 2012

À L'ŒUVRE/ BECKETT L'ENCHANTEMENT MERLIN

Serge Merlin, qui est un admirable comédien de théâtre, aguerri aux plus grands rôles du répertoire exigeant, de Shakespeare à Thomas Bernhard, entre autres, joue depuis le 2 octobre, au Théâtre de l'Œuvre, *la Dernière Bande*, de Samuel Beckett, dans une mise en scène d'Alain Françon, avec lequel il a déjà connu un franc succès dans *Fin de partie*, du même Beckett, l'an dernier au Théâtre de la Madeleine. Au jour de son anniversaire, Krapp enregistre sur magnétophone un compte rendu détaillé de son état et de ce qu'il a fait durant l'année écoulée. Il écoute aussi l'une ou l'autre des bandes enregistrées des années auparavant et les commente... Jamais comme avec Beckett la définition de l'humour comme « *politesse du désespoir* » n'a autant convenu. *La Dernière Bande* en est la très forte démonstration.

• AU THÉÂTRE DE L'ŒUVRE – 55, RUE DE CLICHY, 75009 PARIS, TÉL.: 01 44 53 88 88.

PARIS/ SHIRIN NESHAT SON LIVRE DES ROIS

Sous le titre « The Book of Kings » (soit « Le Livre des rois »), Shirin Neshat, la si belle artiste iranienne, photographe et vidéaste, célèbre pour ses autoportraits au voile, montre de ses dernières créations.

• JUSQU'AU 17 NOVEMBRE,
GALERIE JÉRÔME DE
NOIRMONT – 38, AVENUE
MATIGNON, 75008 PARIS,
TÉL.: 01 42 89 89 00,
<WWW.DENOIRMONT.COM>.



Shirin Nesrat, « Divine Rébellion », 2012, acrylique sur tirage argentique numérique exposé laser, 157,5 x 124,5 cm.

© SHIRIN NESHAT / COURTESY GALERIE JÉRÔME DE NOIRMONT

CAEN/ DENTELLES CELA TIENT À UN FIL

Au musée de Normandie, qu'abrite le château de Caen, a lieu l'exposition « Dentelles », avec pour sous-titre « Quand la mode tient à un fil ». Pour la première fois, y sont réunies des pièces choisies parmi les plus belles collections textiles de France et d'Europe. Afin de mettre en lumière le faste des dentelles normandes, une riche iconographie, qui va du portrait de cour à des gravures et photographies de mode, ponctuée la présentation des grands cols à rabat, robes à crinolines, ombrelles et créations de haute couture. La dentelle, signe de richesse et de distinction sociale, ornement du vestiaire féminin, a longtemps été un produit de luxe réservé aux privilégiés, historiquement convoité par les femmes aussi bien que par les hommes.

• JUSQU'AU 4 NOVEMBRE, MUSÉE DE NORMANDIE, CHÂTEAU, 14000 CAEN,
TÉL.: 02 31 30 47 60, <MDN@CAEN.FR>.

EXPOSITION

PLONGÉE EN PROFONDEUR CHEZ CEUX QUI VOIENT LE MONDE AUTREMENT

À LA FONDATION CARTIER POUR L'ART CONTEMPORAIN, PLUS DE CINQUANTE ARTISTES DU MONDE ENTIER TÉMOIGNENT À L'ENVI D'UNE FERVEUR D'INSPIRATION HORS DES CIRCUITS CULTURELS BALISÉS ⁽¹⁾.



La Fondation Cartier pour l'art contemporain est une maison de verre entourée de végétation. On lui doit sans doute la plus belle exposition de l'été, laquelle, par bonheur, se prolonge jusqu'à l'automne. Sous le titre «Histoires de voir» («Show and Tell»), elle permet de lier connaissance avec plus de cinquante artistes du monde entier (indiens, congolais, brésiliens, haïtiens, européens, américains, japonais) et de se familiariser avec leurs œuvres. Qu'ils vivent à Port-au-Prince ou à Paris, dans les faubourgs de Mexico ou à Tokyo, au cœur de l'Amazonie ou dans les campagnes autour de Bombay, ils ont tous pour caractéristique d'être situés en dehors des circuits de l'art officiel. Jadis et naguère, on les aurait volontiers dits «naïfs». Aujourd'hui, sachant leur commune origine d'irréguliers, rarement conviés à voir leur pratique exhibée dans les institutions vouées à l'expression contemporaine, ils nous bouleversent par l'entière authenticité de leurs créations, d'emblée hors des autoroutes rectilignes de l'histoire de la peinture ou de la sculpture. Ils ont tous appris à voir, et à éprouver, dans des circonstances historico-géographiques et des contextes sociaux singuliers. A mi-chemin de l'art brut et souvent de l'artisanat appliqué, voici les fascinants univers de ceux qui

ont tant dire, à partir d'eux-mêmes, face au monde.

Le chat lui-même a la clope au bec

L'architecte Alessandro Mendini (on lui doit par ailleurs les confortables fauteuils «Proust», posés ici et là à l'intérieur et dans l'herbe autour du lieu) a réalisé une scénographie raffinée. Il dit qu'elle est «pensée comme un écrin, simple mais précieux, conçu pour contenir, protéger et montrer un art tout particulier qui est en lien étroit avec l'hypersensibilité du cœur». «Chacune des œuvres exposées, poursuit-il, se présente comme un document de vie, exprimé directement par son auteur, avant et au-delà de son refroidissement par l'organisation culturelle de l'art. Cette exposition est donc chaleureuse et [...] les couleurs du projet, les formes, les séquences, les matériaux et les lumières choisies visent à créer une atmosphère de délicatesse animiste, abstraite et conceptuelle.» Bien vu, bien dit et très bien fait.

Mendini a également pensé les bornes explicatives en forme de totems qui présentent les artistes et leurs environnements respectifs. On lui doit de surcroît, au début du parcours, après la zone des sculptures en bois, une petite église recouverte de mosaïque ainsi que, plus loin, une statue, *Il Cavaliere di Dürer*, en bois, mosaïque de verre et d'or blanc, qui ne jure pas dans l'ensemble. On voudrait pouvoir ne pas faire l'impasse sur tel ou telle. C'est impossible, tant ces «Histoires de voir» procèdent d'une profusion – certes bien ordonnée – qui défie la tentation du rapport exhaustif. Pêle-mêle, on retient, au moment d'écrire, le

Isabel Mendes da Cunha, sans titre, 2008.
Céramique peinte (détail).
Collection Galeria Estação, São Paulo.



Francisco da Silva, sans titre, 1966. Gouache sur papier, 57 x 76 cm. Collection Cérés Franco, Lagrasse (Aude).

“La scénographie est pensée comme un écrin, simple mais précieux, conçu pour contenir, protéger et montrer un art tout particulier qui est en lien étroit avec l’hypersensibilité du cœur.”

souvenir relativement frais des toiles du japonais Tadanori Yokko. Il a commencé par copier les tableaux des autres, puis il s’est pris au jeu, et maintenant il exerce sa verve à partir du Douanier Rousseau. Il s’empare de *Noce*, de *la Carriole du père Junier* ou du *Zouave*, entre autres, et

il en fait des choses neuves en les détournant savamment, non sans ironie. Son *Zouave*, par exemple, devient un fumeur invétéré. Des cigarettes lui sortent des oreilles. Au premier plan, le chat lui-même a la clope au bec. Je n’avais jamais ri d’aussi bon cœur devant un tableau. Merci à Tadanori Yokko.

Le Danois Hans Scherfig (1905-1979), qui fut par ailleurs écrivain et un militant communiste actif, a laissé justement des œuvres peintes qui n’ont rien à envier, dans leur ingénuité de paradis terrestre coloré, à celles de Rousseau (le douanier encore, pas le Suisse, dont on célèbre cette année le tricentenaire). Pour Scherfig, « *la nature est plus merveilleuse que n’importe quelle autre création artistique* ». C’est pour ça qu’il a figuré la coexistence pacifique d’animaux exotiques dans une jungle où paissent des tapis peints en bleu.

« Au plus profond du peu de forêt qui nous reste »

Le Congolais Mamadou Cissé imagine des cités modernes vues de haut avec la précision d’un architecte méticuleux. « *Dans le futur*, précise-t-il, *je souhaite qu’on ait assez de terre pour l’agriculture, qu’on ait assez de terre pour les forêts. Et qu’on soit bien logé.* » On voudrait que cela soit, ne



Mamadou Cissé, 2005. Crayon et feutre sur papier, 41,7 x 29,4 cm. Courtesy Galerie Bernard Jordan, Paris-Zurich.

(1) Jusqu’au 21 octobre, Fondation Cartier pour l’art contemporain, accès 261, boulevard Raspail, 75014 Paris, tél. : 01 42 18 56 50. Catalogue, avec près de quatre cents reproductions d’œuvres et des textes de spécialistes : 47 euros.

... serait-ce que pour lui faire plaisir. Les drapeaux vaudous des Haïtiens Sibrun Rosier et Jean-Baptiste Jean-Joseph, en tissu de coton et paillettes, sont autant d'énigmatiques chefs-d'œuvre consacrés aux dieux spécifiques de l'île malheureuse.

Un volet considérable de la manifestation est dévolu aux Yanomamis du Brésil, dont les terres ancestrales sont derechef menacées, notamment par l'invasion d'orpailleurs clandestins et par un projet visant à ouvrir les territoires amérindiens aux grandes compagnies minières. Valdir Benites, par exemple, taille dans le bois de bien sympathiques jaguars. «Autrefois, affirme-t-il, les animaux étaient nombreux sur notre terre, maintenant on en voit peu. Ils se sont réfugiés au plus profond du peu de forêt qui nous reste.» Ses dires se vérifient dans les films émouvants d'Ariel Kuaray Poty Ortega (né en 1985), qui donne aux siens la parole à bout touchant. Où l'on voit comment ces chasseurs-collecteurs-agriculteurs sur brûlis, désormais répartis sur un territoire peau de chagrin, sont condamnés à fabriquer, au demeurant d'ingénieuse manière, des figurines animalières et des arcs et des flèches pour enfants, soumis qu'ils sont au bon vouloir de touristes venant les visiter comme au zoo. Ces films constituent pour

La plupart appartiennent à des communautés malmenées, sinon dévastées par une exploitation séculaire, les séquelles de la colonisation, la misère, l'analphabétisme, quand ils ne sont pas la proie d'un certain désordre mental.

Ariel Kuaray Poty Ortega un moyen de sauvegarder et d'affirmer une identité et une culture. «*Nous ne sommes pas morts, proclame ce jeune homme à la caméra, nous n'appartenons pas au passé. Rendez-nous nos forêts et leurs arbres natifs, pour que nous puissions chasser, cultiver, tresser, tailler et réaliser nos danses rituelles.*»

La diversité de ce vaste ensemble d'œuvres est extrême. Qu'elles participent de l'art populaire, naïf, singulier, folklorique ou tribal selon leur origine, elles ont en commun de se situer hors des canons de l'art occidental, échappant ainsi aux codes académiques en vigueur. Peintures et sculptures naïves du Brésil, peintures tribales de l'Inde et poteries cochiti du Nouveau-Mexique ne représentent, à tout prendre, que quelques exemples d'une étonnante profusion des styles expressifs, des sentiments et des façons d'être dont il est fait montre. Chez certains se repère un fil narratif ou figuratif, comme dans les paysages du Brésilien Neves Torres. Chez d'autres – voir les peintures de motifs sur tissus de l'africain Djilatendo, avec leurs riches fanfares de couleurs –, cela tend vers l'abstraction, tandis que les dessins frustes de Taniki, le premier Indien yanomami du Brésil à avoir possédé un

feutre pour fixer une image sur le papier, se différencient nettement des figurations élaborées de faune et de flore mythologiques de Jangarh Sing Shyma, qui appartient à la tribu des Gonds (Inde)...

La plupart des gens rassemblés dans ces murs de verre appartiennent en effet à des communautés malmenées, sinon dévastées par une exploitation séculaire, les séquelles de la colonisation, la misère, l'analphabétisme, quand ils ne sont pas la proie d'un certain désordre mental. L'élan de créer n'en est que plus troublant dans sa vitale nécessité. C'est encore flagrant chez ces neuf artistes du Congo (ex-Zaïre) des années 1920, dont on a redécouvert en 1940 la fulgurante liberté poétique jetée sur de modestes feuilles. *Idem* pour ce rejeton du sous-continent indien qui s'est mis à dessiner, après qu'on lui eut fourni crayon et papier, des hélicoptères adorablement exécutés dès qu'il en vit un au-dessus de sa tête. Et cette Isabel Mendes da Cunha (née en 1924 dans le Minas Gerais, au Brésil), vieille dame digne et joyeuse dont les fières poupées de céramique, à force, sont devenues célèbres, ne résume-t-elle pas l'un des sens profonds de ces «Histoires de voir» avec ces mots simples: «*Etre artisan, c'est la même chose qu'être artiste. Je pensais que j'étais artiste, mais je croyais aussi être artisan. Je préfère être artiste, artisan-artiste*»?

Jean-Pierre LÉONARDINI



© JANGARH SINGH SHYAM / PHOTO ANDRÉ MORIN

Jangarh Singh Shyam, sans titre, 1990. Acrylique sur papier, 203 x 153 cm. Collection Fondation Cartier pour l'art contemporain, Paris.



© ISAKA

Isaka, 2011. Feutre et pastel gras sur carton.

platines

FELICITY LOTT

La Voix humaine

André HOFMANN

Harmonia Mundi propose la réédition de *La Voix humaine* dans l'interprétation de Felicity Lott. Excellente occasion pour revenir sur ce chef-d'œuvre composé par Francis Poulenc sur l'extraordinaire monologue imaginé par Jean Cocteau. Une femme, éperdue d'amour, se trouve seule, dans sa chambre, avec son téléphone. Elle répond à son amant, qui l'appelle une dernière fois, parti pour se marier avec une autre. La conversation est hachée par la liaison téléphonique, qui s'interrompt et provoque des attentes insupportables : « *Mon Dieu, faites qu'il redemande. Mon Dieu, faites qu'il redemande. Mon Dieu, faites...* » La musique épouse le texte, caresse les mots – « *J'ai le fil autour de mon cou. J'ai ta voix autour de mon cou...* » –, explose soudainement, marquant le désarroi de cette femme qui s'accroche au téléphone comme à un dernier fêtu de paille, à ce dernier lien qui la rattache encore à son amour fuyant... Œuvre tragique, « *effrayante* », disait Poulenc lui-même en parlant de sa partition. Chef-d'œuvre de psychologie et de dramaturgie de Cocteau, chef-d'œuvre musical de Poulenc avec cette montée finale sur les mots d'adieu : « *Mon chéri... Mon beau chéri... Je suis forte. Dépêche-toi. Vas-y. Coupe! Je t'aime, je t'aime, je t'aime... t'aime...* » suivie du dernier accord de l'orchestre en guise de couperet. La voix humaine a été composée pour Denise Duval, qui était l'interprète féminine d'élection de Poulenc (avec Pierre Bernac, interprète masculin), et qui demeure la meilleure interprète de *La Voix humaine* jusqu'à ce jour, tant elle vivait la partition créée pour elle. En 1970, soucieux d'éterniser cette interprétation, Dominique Delouche a convaincu Denise Duval, qui s'était retirée de la scène cinq ans plus tôt, de venir « *jouer* » pour la caméra son enregistrement réalisé en 1959 avec l'Orchestre de l'Opéra-Comique dirigé par Georges Prêtre. La caméra met en valeur le beau visage de la cantatrice, ses yeux luisants de larmes... En 1999, Delouche a complété ce film en invitant Denise Duval à donner une *master class* à la jeune Sophie Fournier accompagnée au piano par Alexandre Tharaud. L'ensemble est irremplaçable.

• DENISE DUVAL, « LA VOIX HUMAINE » ET « DENISE DUVAL REVISITÉE », DEUX FILMS DE DOMINIQUE DELOUCHE, UN DVD DORIANE FILMS, 2009, DISTR. AMAZON, ENV. 15 EUROS. Depuis sa création, *La Voix humaine* a fait le tour du monde, et parmi ses interprètes marquantes ont figuré Jane Rhodes, Galina Vichnevskaja (en russe!) et, aujourd'hui, Audra McDonald (en américain!)... Mais on se prend à rêver d'une interprétation nouvelle avec Véronique Gens, à l'entendre dans *Les Chemins de l'amour*, valse chantée de Poulenc.

• VÉRONIQUE GENS, « NUIT D'ÉTOILES », FAURÉ, DEBUSSY, POULENC, UN CD EMI VIRGIN CLASSICS, 2000, ENV. 15 EUROS.

Cela dit, en l'absence de CD de la version enregistrée par Denise Duval, on peut retenir celle de la mozartienne Felicity Lott, qui s'est passionnée depuis longtemps pour le répertoire français et qu'elle interprète à la perfection. L'album, dirigé par Armin Jordan à la tête de l'Orchestre de la Suisse romande, nous fait apprécier également le rare monologue de *La Dame de Monte-Carlo*, écrit également par Cocteau et mis en musique par Poulenc en 1961, trois ans après *La Voix humaine*, dans une harmonie semblable. Une demi-mondaine de la Riviera sur le retour livre ses dernières confidences désabusées. On apprend qu'elle est venue pour se jeter dans la mer... pas n'importe où, sur le lieu de ses anciens exploits, à Monte-Carlo, qui sonne entre ses lèvres comme une incantation magique.

• FELICITY LOTT, « LA VOIX HUMAINE » ET « LA DAME DE MONTE-CARLO », AVEC TEXTES INTÉGRAUX, UN CD HARMONIA MUNDI CLASSIQUE, 2001, ENV. 24 EUROS.

bouteilles

Madiran

Domaine Berthoumieu

BUISSON

Du 9 au 21 octobre, sur l'initiative de la Ferme du Buisson (scène nationale de Marne-la-Vallée), d'Arte et du Centquatre (établissement artistique de la Ville de Paris, sis au 5, rue Curial, dans le 19^e), a lieu la onzième édition du festival « Temps d'images », qui propose spectacles, installations, concerts, ciné-concerts, spectacles-concerts, chantiers divers et projections de films en avant-première. Réservations et informations par tél. : 01 64 62 77 77 et par courriel : <reservation@lafermedubuisson.com>, en ligne sur le site <www.lafermedubuisson.com>.

TENNESSEE

La pièce de Tennessee Williams, *la Rose tatouée*, qui donna lieu en 1955 à un film de l'Américain Daniel Mann avec Anna Magnani et Burt Lancaster, sera à l'affiche au Théâtre de l'Atelier (1, place Charles-Dullin, 75018 Paris, tél. loc. : 01 46 06 49 24, <www.theatre-atelier.com>) à partir du 9 octobre, avec Cristiana Reali et Rasha Bukvic, entourés de Léopoldine Serre et Monique Chaumette, entre autres membres d'une copieuse distribution. Mise en scène de Benoît Lavigne, texte français de Daniel Loayza.

ELBAZ

Jusqu'au 27 janvier 2013, au musée d'Art et d'Histoire du judaïsme (hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple, 75003 Paris, tél. rens. et rés. : 01 53 01 86 60), la photographe Sophie Elbaz présente son installation intitulée « Géographies intérieures », conçue à partir de sa relation avec son histoire familiale, Constantine (la ville de son père) et l'Algérie.

Produit aux confins du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, le Madiran fut longtemps réputé pour être le vin des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Son cépage historique, toujours dominant, est le tannat auquel s'assemblent, en proportions variables, cabernet franc et cabernet sauvignon qui permettent d'assouplir son caractère tannique. J'ai le souvenir de vieux madirans achetés dans les années 1980, quasiment à 100 % tannat, redoutables dans leur jeunesse, qui demandaient dix à quinze ans avant de s'ouvrir, quand ils ne « *mouraient pas debout* ».

Une nouvelle génération de vignerons produit désormais des madirans mieux adaptés à la demande et correspondant aux conditions de dégustation d'aujourd'hui. Le domaine Berthoumieu compte parmi les meilleurs. Fondé en 1850 au sud du Gers, à Viella, il exploite vingt-cinq hectares de vignes plus ou moins âgées et offre à une clientèle fidèle deux cuvées bien spécifiques tout à fait remarquables :

- la cuvée Haute Tradition 2009 (8 euros), constituée à 55 % de tannat, présente une attaque souple, une bouche ronde et ample, un nez de fruits rouges, sur des tannins fins et fondus. De garde moyenne, cet excellent vin accompagne les traditionnels confits et magrets servis sous les fraîches arcades des bastides de cette région attachante ;
- la cuvée Charles de Batz à 90 % de tannat supporte une cuvaison plus longue. C'est un très beau vin à la robe presque noire qui offre à la fois plénitude de constitution et finesse, une bouche puissante et concentrée. Le 2007 commence à être accessible, mais le 2009 (13 euros) devra impérativement être mis en cave pour une longue garde.

Georges SULIAC

• DOMAINE BERTHOUMIEU, DIDIER BARRÉ, 32400 VIELLA, TÉL. : 05 62 69 74 05.

lire les polars

DÉSORDRES

Récits du chaos

L'UN DES AVANTAGES DU POLAR, SI NOUS LE COMPARONS AU RESTE DE LA PRODUCTION LITTÉRAIRE FRANÇAISE, EST DE NE PAS NOUS ENVAHIR DÈS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE.



Vous savez sans doute que la période de l'été favorise la publication des gros pavés littéraires, les éditeurs estimant que les vacanciers ont davantage de temps libre pour pouvoir absorber les 472 pages de *Kaïken*, le dernier *opus* de Jean-Christophe Grangé, ou les 667 pages de *La Mort muette*, un excellent récit du journaliste allemand Volker Kutscher, créateur du commissaire berlinois Gereon Rath. Ce dernier enquête dans des studios de cinéma où deux actrices sont mortes. L'action se déroule en 1930, et le romancier, en intégrant sa fiction au cœur de faits historiques, reconstitue l'atmosphère d'une époque où régnait le chaos.

Cette atmosphère de désordre sert également de toile de fond à *L'Ouest barbare*, du romancier Jean-François Coatmeur. Ce Breton, qui a fêté cet été ses quatre-vingt-sept printemps, a publié son premier roman en 1963, voilà presque cinquante ans. Depuis, le natif de Pouldavid-sur-Mer a signé un roman tous les deux ans en moyenne. Son goût le porte vers le récit de suspense, mais cela n'a rien à voir avec la tendance « coucou fais-moi peur ». Il s'agit d'œuvres fortes qui dénoncent les puissances établies, les politiciens affairistes et tous ces parasites qui gangrènent la société. Plusieurs de ses œuvres ont été adaptées à la télévision, et son roman *L'Ouest barbare*, dont la sortie remonte à mai dernier, reste toujours aussi captivant que les ouvrages précédents. J'ai le privilège d'être ami avec Jean-François, depuis très longtemps, vingt ans au moins et sans doute davantage. Et chaque fois que je le revois, en fait tous les ans durant le salon breton du Goéland masqué, à Penmarch, je suis frappé par sa jeunesse et son énergie. Cette année, par exemple, à la fin du repas, il s'est mis à entonner avec entraînement des chansons de marins, et j'ai été bluffé. Bon, revenons au livre. Une intrigue assez simple qui débute à Pouldavid-sur-Mer à la fin de l'année 1938. Un jeune ébéniste, Jérôme, est marié à Tania qui travaille dans une conserverie locale ; son beau-père, Donatien Groubart, lui a prêté une somme d'argent pour financer son installation mais, se ravisant, le prêteur réclame remboursement de la dette. Lorsque Jérôme lui rend visite pour avoir une explication, son beau-père, victime d'un cambrioleur, est mort. Le jeune ébéniste, accusé de meurtre, est condamné à vingt ans de prison. Mais l'entrée en France des armées allemandes va changer la donne et, durant la débâcle de 1940, le 15 juin, le fourgon des gendarmes qui le transfère dans une autre prison se fait

mitrailler. Dans la confusion, Jérôme réussit à s'enfuir avec, comme complice, un certain Jean-Paul, criminel alsacien dangereux. Les deux fuyards veulent rallier Pouldavid et, de là, passer en Angleterre, mais la route sera longue et semée d'embûches. Ce beau suspense, avec une action menée bon train, ménage aussi quelques portraits nuancés. Je pense aux deux fuyards dont la psychologie est loin d'avoir été traitée à la serpe. Encore bravo monsieur Coatmeur, et merci pour votre jeunesse !

On sait combien les coïncidences jouent un rôle important dans le polar. Voici, avec *Les Anneaux de la honte*, de François Thomazeau, un troisième récit qui, lui aussi, se déroule durant une époque chaotique. Albert Grosjean, reporter à *Sport*, hebdomadaire proche du parti communiste, a engagé une campagne contre l'organisation à Berlin des Jeux olympiques de 1936. Son boycott ayant échoué, Albert intègre la délégation française envoyée pour les Jeux dans la capitale allemande. Il a une mission précise : soutenir les républicains espagnols en essayant de stopper les exportations d'armes allemandes vers l'Espagne. Récit d'espionnage mâtiné d'aventures, ce texte, œuvre du fondateur de la maison d'éditions marseillaise L'Ecailler, est le premier de la nouvelle collection « Cœur noir », créée cet été par les éditions de l'Archipel. Le second volume, *Je pars demain pour une destination inconnue*, de Maud Tabachnik, sera suivi l'an prochain de textes de Michel Quint et de Didier Daeninckx. **Le nombre de volumes publiés** sous le label polars est conséquent. Pourtant, cela n'empêche pas les éditeurs de créer de nouvelles collections et, après l'Archipel, c'est la maison Flammarion (Gallimard vient de la racheter) qui a lancé « Ombres noires », dirigée par Nelly Bernard, anciennement éditrice à Actes Sud. Premier titre paru : *Dans le ventre des mères*, de Marin Ledun, révélation de ces dernières années avec plusieurs romans primés.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- JEAN-CHRISTOPHE GRANGÉ, *KAÏKEN*, ALBIN MICHEL, 472 PAGES, 22,90 EUROS.
- VOLKER KUTSCHER, *LA MORT MUETTE*, POLICIERS SEUIL, 667 PAGES, 22 EUROS.
- JEAN-FRANÇOIS COATMEUR, *L'OUEST BARBARE*, ALBIN MICHEL, 228 PAGES, 18 EUROS.
- FRANÇOIS THOMAZEAU, *LES ANNEAUX DE LA HONTE*, L'ARCHIPEL, 250 PAGES, 18,95 EUROS.
- MARIN LEDUN, *DANS LE VENTRE DES MÈRES*, OMBRES NOIRES FLAMMARION, 456 PAGES, 18,90 EUROS.

lire les romans

CAFÉ CORSE

Le meilleur des mondes

COMMENT LE MIRACLE DE L'ÉCRITURE RÉUSSIT À FAIRE DU RÉCIT DE LA CHUTE DES HOMMES UNE ÉLÉVATION.



Le précédent roman de Jérôme Ferrari, *Où j'ai laissé mon âme*, était le récit de l'avilissement du monde. Son *Sermon sur la chute de Rome* est celui sur l'ensevelissement des mondes. Une suite presque logique, théologique, romanesque et tout aussi fascinante : le titre est inspiré d'un écrit de saint Augustin qui, devant l'effondrement de Rome, rappelait aux fidèles que même la Ville éternelle retournera à la poussière. Le sermon de l'évêque d'Hippone résonne jusqu'aux montagnes corses où ses prémonitions vont encore une fois se réaliser. Car Rome n'est pas dans Rome mais partout où naît l'*hybris*, démesure qui laisse croire aux hommes que leurs temples survivront aux dieux. Le centre de ce monde condamné est un modeste café corse dont les clients sont le cœur du village. Deux enfants du pays qui ont fui l'île pour suivre des études à Paris reviennent relancer ce commerce et faire la preuve éclatante que les réflexions de café du commerce sont plus utiles que les bavardages philosophiques de la Sorbonne. Grâce aussi à quelques serveuses judicieusement recrutées, aussi souriantes qu'aveuglantes, le meilleur des mondes possibles existe enfin sur la place du village, sorte d'abbaye de Thélème des bistrotiers influencée par l'adage augustinien : « Fais ce que tu veux, mais paie ta tournée. » L'âme corse semble avoir été laissée là, dans cet endroit où il fait bon vivre et chanter. Mais ce qui devait être l'aventure commerciale d'un été sera poursuivi l'hiver suivant, et l'humanité avec ses bassesses et sa détresse reprendra ses droits. Ce monde, comme celui des colonies, comme celui du rêve d'une vie en autarcie à l'abri des fracas de la modernité, va sombrer stupidement, violemment, vainement. C'est à la fois avec ironie et beaucoup d'empathie que Ferrari suit ces Homais limonadiers que leur réussite aveugle jusqu'à ne plus voir ni la fin de leurs proches, ni la venue de leur déclin : dans cette fable philosophique, le narrateur prend à son compte les dialogues et les pensées de trois générations de personnages, qu'il pétrir dans une langue superbe pour que lève alors cette distance nécessaire qui rend les hommes si bouleversants et si pathétiques. Qu'ils aient connu le monde des colonies ou seulement le petit monde de ce village corse, les hommes tombent bruyamment avant que le silence les engloutisse, mais l'écriture de Jérôme Ferrari, dont chaque phrase prend le temps de fouiller les âmes, fait du récit de leur chute une élévation.

C'est fou l'importance des béta bloquants quand le cœur s'emballe : ils fluidifient le sens de la vie et permettent d'ouvrir son cœur. Serge Joncour en a fait la douloureuse expérience avant d'en faire le point de départ d'un roman, *L'Amour sans le faire*. Son meilleur. Le plus intimement romanesque. Son personnage, Franck, cinéaste, qui a mis sa caméra entre lui et le monde, découvre qu'on est seul devant la maladie. Et comme il était déjà seul face à la vie, la maladie a fini par rendre définitivement dérisoire ce qui était insignifiant. Il décide de retourner voir ses parents, un couple de paysans qui vieillissent en silence dans leur petite propriété en Dordogne depuis que leur fils cadet qui avait repris la ferme est mort accidentellement. La belle-fille est partie elle aussi, en leur laissant un enfant à qui elle a donné le prénom du fils tant aimé, en gage de sa fidélité à la mémoire du défunt. Plus jeune, Franck avait voulu que ses parents vendent des terres de son enfance pour toucher sa part d'héritage. Maintenant il veut se racheter et partager. Mais rien ne se passe comme prévu : il doit maîtriser un enfant turbulent qui s'est approprié les lieux de son enfance. Il voulait renouer des liens avec ses parents : ils le laissent en tête à tête avec sa belle-sœur. Ils vont s'aimer d'un amour qui ne finira pas puisqu'il ne commencera jamais. Entre l'affection pudique de ses parents et son attirance pour cette femme, le narrateur raconte l'amour sans le dire et l'amour sans désir. Au final, Franck décidera de continuer, moins par fatalisme désabusé que par conscience d'appartenir à un cycle qui le dépasse et le grandit. Serge Joncour a toujours défendu l'humour contre des sentiments qui se prenaient trop au sérieux ; dans ce roman lumineux et frais comme un lever de soleil sur les Causses, il prône, avec son art de dire joliment la difficulté d'avancer sans trébucher trop souvent, l'humilité comme parade à un monde qui, de toute façon, ne nous prend pas au sérieux. Mais ce n'est pas un retour à la terre qui est chanté ici – Serge Joncour aime trop l'école buissonnière pour entrer dans celle de Brive –, mais un retour à l'essentiel, c'est-à-dire à ce qui surgit quand on a enfin vieilli. L'amour sans le faire, ça le fait. Vraiment. ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

• JÉRÔME FERRARI, *LE SERMON SUR LA CHUTE DE ROME*, ACTES SUD, 202 PAGES, 19 EUROS.

• SERGE JONCOUR, *L'AMOUR SANS LE FAIRE*, FLAMMARION, 319 PAGES, 19 EUROS.

PIRATERIE

Navigation
en eaux troubles

EN RÉUNISSANT CHERCHEURS, ACTEURS SOCIAUX ET REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-MAJORS DE L'ARMÉE COMME DE LA MARINE, UN COLLOQUE INTERNATIONAL S'EST PENCHÉ SUR LA RÉALITÉ DE LA MENACE QUE LES PIRATES FONT PESER SUR LES MERS. UNE MENACE AUSSI ANCIENNE QUE LA NAVIGATION, UN VRAI DÉFI POUR LES ÉTATS.

Larrons écumeurs de mers, forbans, barbaresques... Au cours de l'histoire, la piraterie a pris de multiples visages au gré des époques et du mode de fonctionnement des sociétés, comme l'a montré un récent colloque international ⁽¹⁾, mêlant approches historiques et controverses contemporaines. Un phénomène aussi ancien que la navigation : sous l'Antiquité, Cicéron définissait déjà le pirate comme « l'ennemi commun à tous ». Aujourd'hui, il prend essentiellement la figure du pirate somalien qui, à bord d'embarcations légères et rapides, les skiffs, met le cap sur des bateaux navigant dans le golfe d'Aden, au large des mille huit cents kilomètres de côte somalienne. En 2008, l'attaque du navire de croisière *Le Ponant*, avec à son bord trente membres d'équipage, a ainsi frappé les esprits et marqué un tournant dans la lutte mondiale contre la piraterie.

Au risque d'en surestimer la réalité ? Si l'on adopte un plan large, on pourrait dire

que la piraterie, active surtout en Somalie, Afrique de l'Ouest et Asie du Sud-Est, ne représente pas une menace globale pour le commerce maritime international. Le corridor d'Aden, par exemple, voit transiter vingt-huit mille navires par an : « 75 % des flux européens passent par là », a ainsi précisé Paul Tourret, directeur de l'Institut supérieur d'économie maritime. Or 1 % de ces navires est attaqué, 0,3 % détourné, précise le Bureau maritime international. Statistiquement, donc, « les menaces d'attaque sont finalement assez faibles et concernent essentiellement les bateaux de faible tonnage » : vraquiers, petits chimiquiers, bateaux de pêche...

En chiffres absolus, toutefois, la piraterie, en dépit des efforts menés par l'Union européenne, « demeure une menace sérieuse », pour reprendre les termes d'un rapport sénatorial : 445 attaques ont été recensées en 2010 (+ 10 % par rapport à 2009), la moitié environ dans le seul golfe d'Aden, mais encore 439 en 2011. Les pirates, mieux organisés, ont migré et étendu leur zone d'activité, très loin des côtes somaliennes, touchant désormais une vaste zone de l'océan Indien, de Madagascar à l'Inde. Et si le taux de réussite des pirates a été divisé par deux

en quelques années, la piraterie aurait coûté au moins 7 milliards de dollars en 2011 pour la seule zone somalienne, selon un centre d'étude américain.

Des économies locales
fortement touchées

La réalité est encore plus préoccupante si l'on resserre ce plan sur les économies locales : « Les voies maritimes sont pour nous des autoroutes qui nous relient au monde. Jusqu'à une période récente, la mer était pour nous une protection ; elle est aujourd'hui devenue une menace », a témoigné Claude Morel, ambassadeur de la République des Seychelles en France. Les eaux de ces îles situées au sud-ouest de la Somalie sont riches en thon, et la pêche représente 95 % des exportations du pays. Ou plutôt « représentaient » jusqu'à l'attaque, en février 2009, de sept navires seychellois. Et en dépit d'efforts financiers considérables – le coût de la lutte contre la piraterie a représenté 4 % du Pib au cours des trois dernières années –, les conséquences sont très rudes pour cet archipel de l'océan Indien. A Port-Victoria, sur l'île principale de Mahé, siège de la plus grande conserverie de thon, on recensait 59 thoniers en 2007, ils ne sont plus que



ECPAD / MAXPPP

(1) « La piraterie au fil de l'histoire, un défi pour l'Etat », colloque international organisé du 9 au 12 mai 2012 par l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire et l'université de La Rochelle, et introduit par Michèle Battesti, docteur habilité en histoire, responsable de programme à l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire.



Le pirate prend aujourd'hui la figure du pirate somalien qui, à bord d'embarcations légères et rapides, les skiffs, met le cap sur des bateaux navigant dans le golfe d'Aden, au large des mille huit cents kilomètres de côte somalienne, pour les piller.

39 en 2011. Également très touchée, la pêche artisanale locale a vu son activité chuter de 46 % en deux ans.

Cartographier la menace et, surtout, en mesurer l'exacte intensité : au fil de l'histoire, le dilemme s'est souvent posé. Professeur d'histoire à l'université de Provence, Colette Dubois a ainsi décrit comment Français et Italiens y ont été confrontés, en mer Rouge, à la fin du XIX^e siècle, ces derniers « *instrumentalisant la piraterie, à partir de 1898, pour prendre pied sur les côtes de l'Arabie au détriment de l'Empire ottoman* ». Mais, au final, tout le monde en paie le prix, directement ou indirectement : « *Un phénomène d'insécurité dans une région du monde a nécessairement un coût pour la société* », a souligné Renaud Bêlais, responsable des études économiques au sein d'une grande entreprise. Et notamment pour les armateurs, qu'ils affrètent des navires marchands ou des bateaux de pêche. Un de leurs représentants a ainsi dressé une typologie des coûts que ces derniers doivent supporter. Ce sont d'abord des coûts énergétiques, les bateaux devant naviguer plus vite pour déjouer ou prévenir les tentatives d'attaque. Ce sont aussi des efforts financiers pour former les équipages, payer des salaires attractifs et modifier la structure des bateaux

avec abris et postes de tir. A cela, il faut ajouter des surprimes d'assurances pouvant atteindre quatre à cinq fois le montant de la prime annuelle ; mais aussi des coûts plus exceptionnels comme le paiement des rançons, parfois pris en charge par les assureurs via la garantie « *Kidnap and Ransom* ». Un « business » en plein essor et très lucratif : en 2005, le montant moyen d'une rançon était de 150 000 dollars ; il a atteint 5,3 millions de dollars en 2010. Au total, 238 millions de dollars de rançons auraient été versés en 2011, alors que la somme d'otages de l'Est a connu 470 prises d'otages, toujours selon les chiffres du Bureau maritime international.

Près de 60 000 euros le passage !

Le business est aussi très lucratif pour les sociétés militaires privées, de plus en plus présentes sur les zones de piraterie, sociétés qui factureraient, toujours selon un armateur, plusieurs dizaines de milliers d'euros le passage. Il n'est pas ici question de ce que l'on appelle les équipes de protection embarquées (Epe) sur les navires battant pavillon français et sillonnant l'océan Indien, mises à disposition par la marine nationale depuis 2008. Mais des sociétés privées, pour la plupart anglo-saxonnes,

...

... qui, après l'Afghanistan et l'Irak, opèrent dans la sphère maritime et en particulier dans le golfe d'Aden : elles seraient entre cent et deux cents, selon les sources, à fournir des services «*anti-piracy*», sans véritable réglementation ou contrôle, notamment sur la nature des armes embarquées.

Spécialiste de la privatisation de la sécurité maritime et chercheuse à l'université Griffith de Brisbane, en Australie, Caroline Liss explique : «*Pendant longtemps, les Etats, les représentants des industriels et les organismes de régulation se sont opposés à la présence de gardes armés dans les navires, mais cela a changé. Depuis deux ou trois ans, en effet, les Etats en particulier ont été amenés à repenser leur réglementation à tel point que les sociétés privées deviennent des acteurs de plus en plus importants de la gouvernance maritime.*»

C'est le cas de la Grèce et de la Grande-Bretagne. Mais aussi de l'Espagne qui assure ainsi, depuis novembre 2009, la protection de ses navires de pêche opérant dans l'océan Indien, après la capture notamment du thonier *Alakrana* et de ses trente-six membres d'équipage.

En France, la protection des bateaux et des équipages relève toujours de la mission régalienne de l'Etat, mais un récent rapport parlementaire prônant la légalisation des sociétés militaires privées a, au premier semestre 2012, relancé – et vivement – le débat (voir ci-contre). Il faut dire que, quelle que soit la période historique, la lutte contre la piraterie a toujours représenté un défi pour les Etats, dont l'action est aujourd'hui coordonnée par le Bureau maritime international (règles de signalement et de vitesse des bateaux, formation des équipages, respect du Code international pour la sûreté des navires...). Dans le golfe d'Aden, où le Bmi note une baisse d'activité des pirates somaliens au cours du premier semestre 2012, on compte aussi la présence de l'Otan avec l'opération Ocean Shield et de l'Union européenne via l'opération Atalanta. Mise en place en 2008, sa mission a été prolongée jusqu'à 2014 lors d'un récent Conseil européen, élargissant notamment la zone d'opérations aux eaux intérieures et aux côtes somaliennes. Pour participer d'un traitement plus global de la piraterie, «*on contient, on protège, on repousse*, a ainsi témoigné le capitaine de vaisseau Xavier Mesnet, représentant de l'état-major de la marine, *mais les solutions pour lutter contre la piraterie, en particulier pour "casser" les logiques de départ, ne sont pas seulement en mer*» : elles sont aussi à terre. ◀

Christine LABBE

Un récent rapport parlementaire prônant la légalisation des sociétés militaires privées a, au premier semestre 2012, relancé le débat.

Les sociétés privées sont à l'affût



PATRICK NOSETTO / MAXPPP

FAUT-IL OU NON AUTORISER LA PRÉSENCE DE GARDES MILITAIRES PRIVÉS À BORD DE BATEAUX BATTANT PAVILLON FRANÇAIS ?

Jusqu'à présent, seule la Marine nationale peut mettre à la disposition des navires des équipes de protection embarquées pour prévenir ou déjouer des tentatives d'attaque. Mais jusqu'à quand ? Déjà actives sur des bateaux étrangers, des sociétés privées pourraient à l'avenir protéger ceux battant pavillon français, comme l'a préconisé, en février 2012, un rapport parlementaire des députés Christian Mesnard (Ump) et Jean-Claude Viollet (PS). Entre ceux pour qui cette protection relève de la seule responsabilité des Etats et ceux qui prônent l'emploi de ces sociétés privées, le débat est vif, en soulevant de multiples questions : quelle responsabilité du capitaine si des «*mercenaires*» sont à bord ? Quel contrôle sur les armes embarquées ? Quel cadre juridique pour sécuriser l'emploi des membres d'équipage ?...

«*Au début, nous étions contre les sociétés privées, mais notre point de vue a évolué*», a témoigné un représentant des armateurs qui met en avant, en tant qu'employeur, son obligation de résultat en termes de sécurité et de sûreté. Or, si les équipes embarquées de la Marine nationale «*se sont montrées très efficaces*», une demande sur trois de protection n'est aujourd'hui pas satisfaite. «*C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui favorables à une solution juridiquement encadrée, au cas par cas.*» Dans un entretien à la revue *Diplomatie*⁽¹⁾, Christian Mesnard propose pour sa part de commencer par une expérimentation dans l'océan Indien.

«*La protection des personnels embarqués sur tout navire battant pavillon français relève de la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des citoyens que sont les marins français, et ce en quelque lieu que ce soit*», ont réagi la Fomm Ugict-Cgt (Fédération des officiers de la marine marchande) et la Fnsm (Fédération nationale des syndicats maritimes). Mais, dans le cas où l'Etat ne pourrait pas assumer cette protection, «*il doit alors prendre ses responsabilités en gérant temporairement la sécurité des marins par tout autre moyen mais avec toutes les garanties nécessaires*». «*Cela signifie, a minima, encadrer juridiquement la mise en place des moyens et leur utilisation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui*», a précisé Joël Guesdon, représentant de la Fomm Ugict-Cgt. Pour qui, en tout état de cause, le recours à des gardes privés, «*par défaut et dans l'intérêt des personnels embarqués*», ne peut être qu'«*un ultime recours, limité dans le temps*». C.L.

(1) *Diplomatie*, n° 56, mai-juin 2012.

AVEC LA MUTUELLE
SANTÉ MACIF

BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES
LES PLUS UTILES
AU PRIX LE PLUS JUSTE



Le contrat Pleine santé Macif est un contrat collectif souscrit par la Macif et assuré par Macif-Mutualité ou SMIP, mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2-4, rue Pied-de-Fond - 79000 Niort.



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE

Tactique

Position issue d'une partie Niklasson-Lundin, 1978, Suède.
Les Noirs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).

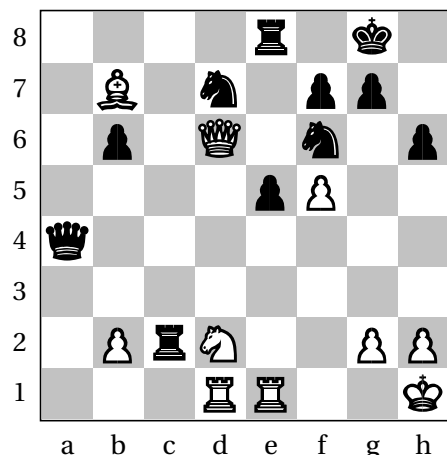
Epilogue de la triche aux Olympiades

C'est la plus grande triche échiquéenne jamais révélée, mais un petit grain de sable va enrayer la machine. Ce jour-là, se déroule en Russie une compétition internationale à laquelle participe l'équipe de France. Cyril Marzolo va prendre un café chez son amie Johanna Pomian, vice-présidente de la Fédération française des échecs. Cyril s'absente un instant. Il a laissé sur la table son téléphone portable qui émet soudain un petit bip. Johanna a alors un réflexe naturel, son œil est attiré vers l'objet, et elle voit s'afficher sur l'écran: «Alors magne-toi, on attend les coups.» Elle reconnaît immédiatement le numéro de portable qui s'affiche: c'est celui de Sébastien Feller qui représente la France en Russie. Elle a compris...

Modus operandi. Cyril Marzolo, maître international, est en France, chez lui, installé derrière un puissant ordinateur sur lequel tourne un des meilleurs logiciels de jeu d'échecs. Sur Internet, il suit en direct la retransmission de la partie de Sébastien Feller, qui occupe le quatrième et dernier échiquier de l'équipe de France. Au fur et à mesure de la partie, il rentre les coups de Feller et de son adversaire dans le logiciel. Il voit le coup proposé par le programme qui, en cadence de jeu classique (environ 2 heures pour 40 coups), est plus fort qu'un être humain. Il envoie le coup par Sms à Arnaud Hauchard, grand maître international, capitaine de l'équipe de France, sur un téléphone portable, en l'occurrence celui de Sébastien Feller, grand maître international, membre de l'équipe de France. Hauchard, suivant un protocole mis au point avec Feller, se place à un endroit précis derrière des joueurs dans l'aire de jeu. L'endroit où il se trouve indique une coordonnée alphanumérique. Feller le voit, il déduit alors le coup de l'ordinateur et le joue. Avec 6 points en 9 parties, Sébastien Feller remporte la médaille d'or à son échiquier. A la fin juillet 2012, la commission d'éthique de la Fide a suspendu Arnaud Hauchard: 3 ans, Sébastien Feller: 2 ans et 9 mois, Cyril Marzolo: 1 an et 6 mois, dont 9 mois avec sursis.

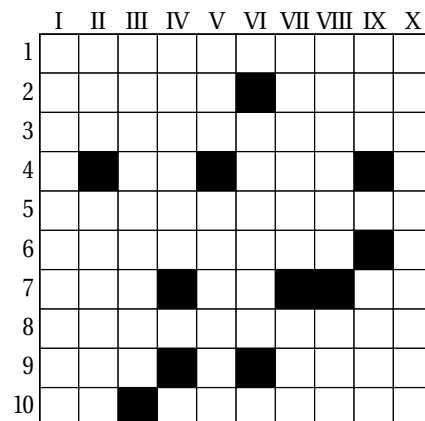
Judit Polgár – Garry Kasparov

Linares, 1994, défense sicilienne. La caméra dénonce un vilain geste de Kasparov



C'est la cinquième ronde, le champion du monde est opposé à la prodigieuse Hongroise Judit Polgár. Au 36^e coup, il met son Cavalier en c5. Il s'aperçoit instantanément que 37. Fc6 gagne pour les Blancs. Il remet le Cavalier en d7 puis le joue en f8. Hélas, l'arbitre n'a rien vu. La partie se poursuit. Kasparov s'impose. Dépitée, la jeune joueuse dit à son illustre adversaire: «Comment avez-vous pu me faire ça?» Kasparov nie. Quelques jours après, les images d'une télévision espagnole montrent qu'il avait bel et bien lâché le Cavalier!

1. e4, c5; 2. Cf3, d6; 3. d4, cxd4; 4. Cxd4, Cf6; 5. Cc3, a6; 6. f4, e6; 7. Fe2, Fe7; 8. 0-0, Dc7; 9. De1, Cbd7; 10. a4, b6; 11. Ff3, Fb7; 12. Rh1, Td8; 13. Fe3, 0-0; 14. Dg3, Cc5; 15. f5, e5; 16. Fh6, Ce8; 17. Cb3, Cd7; 18. Tad1, Rh8; 19. Fe3, Cef6; 20. Df2, Tfe8; 21. Tfe1, Ff8; 22. Fg5, h6; 23. Fh4, Tc8; 24. Df1, Fe7; 25. Cd2, Dc5; 26. Cb3, Db4; 27. Fe2, Fxe4; 28. Cxe4, Cxe4; 29. Fxe7, Txe7; 30. Ff3, Cef6; 31. Dxa6, Tee8; 32. De2, Rg8; 33. Fb7, Tc4; 34. Dd2, Dxa4; 35. Dxd6, Txc2; 36. Cd2 (VOIR DIAGRAMME). 36... Cf8; 37. Ce4, C8d7; 38. Cxf6+, Cxf6; 39. Dxb6, Cg4; 40. Tfl, e4; 41. Fd5, e3; 42. Fb3, De4; 43. Fxc2, Dxc2; 44. Td8, Txd8; 45. Dxd8+, Rh7; 46. De7, Dc4 (Polgár abandonne: si la Tour s'en va, 47... Df4 est légal; et sur 47. Rg1, e2; suivi de 48... Dd4+; et mat à l'étouffé); 0-1.



HORIZONTALEMENT

1. Façon de quitter sa mère. – 2. Fille d'Eurydice et mère de Persée. Frappa à coups redoublés. – 3. Tout petit. – 4. Harris ou Miliband. Au centre de Capri. – 5. Tempo très vif. – 6. Comme un débat précédant une élection présidentielle. – 7. Composée à fleurs jaunes ou roses. Une âme creuse. Possessif. – 8. Tel un motif polyphonique. – 9. Mis au point. Blème. – 10. Monstrueux ou bénéfique. Parties immergées de coques.

VERTICALEMENT

I. Nationales ou privées, ne sont plus ce qu'elles étaient, ma pauvre dame! – II. Pas bien. Souvent rougies. – III. Faculté de comprendre. – IV. Conservée. – V. Monte en tournant. Qualifie une lipothymie pas très sympathique et désordonnée. – VI. S'attaquent aux quenottes. – VII. Figures de style. Toute petite boîte. – VIII. Tente mongole (graphie admise). Grand film de Kurosawa. – IX. Actuellement Tell al-Muqayyar. Pas net. – X. Peuvent qualifier le I vertical.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Emigration. – 2. Danaë. Roua. – 3. Ultracourt. – 4. Ed. Apr. – 5. Allegretto. – 6. Télévisé. – 7. Ive. Ae. Sa. – 8. Orchestral. – 9. Net. Pale. – 10. SS. Carènes. **Verticalement:** 1. Educations. – II. Mal. Lèvres. – III. Intellect. – IV. Gardée. – V. Réa. Gvaela (vagale). – VI. Cartes. – VII. Tropes. Tpe. – VIII. Lourte. Ruan. – IX. Our. Sale. – X. Nationales.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1... Cg3+! (fourchette contre le Roi et la Dame, les Blancs n'ont pas le choix); 2. hxb3, Dh5+; 3. Ch4 (forçé); 3... Dxe2+; 0-1.